



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SAISON 2025/2026

Jeudi 03 Septembre 2026

Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes - VALENCE



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



Ardèche
LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

CAHIER - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025/2026

I.	L'ÉDITO DU PRÉSIDENT – JEAN-FRANCOIS VALLET	3
II.	INFORMATIONS	4
III.	PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SAISON 2024/2025	4
IV.	ORDRE DU JOUR - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SAISON 2025/2026	5
V.	RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES COMMISSIONS DE LA SAISON 2025/2026.....	6
A.	COMMISSION DES CHAMPIONNATS, COUPES SÉNIORS ET DÉLÉGATIONS	6
B.	COMMISSION DES CHAMPIONNATS ET COUPES JEUNES	10
C.	COMMISSION DES CHAMPIONNATS ET COUPES FÉMININES.....	12
D.	COMMISSION LOISIRS – NOUVELLES PRATIQUES	14
E.	COMMISSION DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR.....	16
F.	COMMISSION DES RÈGLEMENTS.....	17
G.	COMMISSION DE DISCIPLINE	19
H.	COMMISSION D'APPEL.....	21
I.	COMMISSION DU CONTRÔLE DE L'ENCADREMENT DES ÉQUIPES.....	23
J.	COMMISSION TECHNIQUE.....	25
K.	COMMISSION ÉDUCATIVE ET CITOYENNE.....	31
L.	COMMISSION DE L'ARBITRAGE	38
M.	COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES	Erreur ! Signet non défini.
VI.	PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES POUR LA SAISON 2026/2027	43
A.	PROPOSITION U15 D3	43
B.	CRÉATION D'UNE NOUVELLE COUPE U17	45
C.	ENCADREMENT DES ÉQUIPES PAR ÉDUCATEURS DIPLÔMÉS	46
D.	CHALLENGE FUTSAL JEUNES	47
E.	PROTOCOLE PAUSES APAISEMENT	51
F.	PROTOCOLE EXCLUSIONS TEMPORAIRES	53
G.	ARTICLE 31 – FRAIS D'ARBITRAGE	57
VII.	BILAN FINANCIER DE LA SAISON 2025/2026	58
VIII.	BUDGET PRÉVISIONNEL ET TARIFS DE LA SAISON 2026/2027	58
A.	BUDGET PRÉVISIONNEL 2026/2027.....	58
B.	TARIFS SAISON 2026/2027	59
IX.	LISTE DES RÉCOMPENSÉS	63
A.	REMISE DES CHALLENGES DU FAIR-PLAY	63
B.	REMISE DES RÉCOMPENSES DU DISPOSITIF FEMME FOOT	63
C.	REMISE DES MÉDAILLES DE LIGUE ET DISTRICT.....	63
D.	REMISE DES RÉCOMPENSES AUX ARBITRES	64
E.	REMISE DES RÉCOMPENSES LIÉES AUX DISPOSITIFS FFF À L'ISSUE DE LA SAISON 2025/2026.....	64

I. L'ÉDITO DU PRÉSIDENT – JEAN-FRANÇOIS VALLET

Chères Présidentes, chers Présidents,

Comme il est désormais d'usage dans notre District,
Nous nous retrouverons le **3 Septembre prochain** pour notre unique
Assemblée Générale consacrée à la saison écoulée.

Ce choix de calendrier, juste avant la reprise officielle des compétitions, répond à deux objectifs que nous avons définis ensemble. D'une part, il permet de limiter le nombre de réunions ainsi que les déplacements de chacun, une préoccupation importante pour notre District, l'un des rares en France à couvrir deux départements et donc un territoire particulièrement étendu. D'autre part, il répond à nos obligations statutaires : arrêter les comptes et les présenter à la FFF avant le 31 décembre, tout en organisant l'Assemblée Générale de fin de saison.



Cette période, située à l'aube du nouvel exercice, réunit ainsi les meilleures conditions pour remplir ces exigences tout en préservant votre disponibilité.

Au cours de cette Assemblée Générale, nous aurons à :

- Approuver les comptes de notre institution ;
- Examiner les évolutions réglementaires qui vous seront proposées ;
- Mettre à l'honneur les clubs qui se sont distingués au cours de la saison écoulée ;
- Valider les rapports d'activité des différentes commissions qui œuvrent, tout au long de l'année, au service de notre football départemental et de ses dirigeants.
- Valoriser les dirigeantes, dirigeants, arbitres...

Au-delà des obligations statutaires, cette Assemblée Générale constitue un moment privilégié d'échanges, de réflexion et de partage. Je forme le vœu que nos débats soient constructifs, porteurs d'idées et d'ambition, afin de poursuivre ensemble le développement de notre football de proximité, qui demeure le socle et la véritable richesse du football français.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver nombreux le 3 septembre, je vous prie de croire, chères Présidentes, chers Présidents, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien sportivement

Jean-François VALLET,

Président du District Drôme-Ardèche de Football

II. INFORMATIONS

RAPPELS DES CRITERES DE REPRESENTATIVITÉ DES REPRÉSENTANTS DES CLUBS DISTRICT AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

En application de l'article 12.3 des Statuts du District Drôme-Ardèche de Football, votre club doit obligatoirement être représenté par une personne licenciée au club depuis plus de 6 mois, **muni de sa licence FFF et d'une pièce d'identité** :

- Soit il s'agit du président(e) ou co-président(e)
- Soit d'un autre licencié du club en possession du pouvoir signé par ledit Président (ce pouvoir est envoyé en pièce jointe de la convocation à l'assemblée générale).

A noter, le représentant d'un club peut représenter au maximum 3 clubs y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

III. PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SAISON 2024/2025

L'approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 04 Septembre 2025 est à l'ordre du jour de notre Assemblée Générale de la saison 2023/2024 : [PV AG du 04.09.2025 - Saison 2024-2025](#)

IV. ORDRE DU JOUR - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SAISON 2025/2026

PARTIE 1 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

18H30 : ACCUEIL DES CLUBS

- Emargements (clubs et récipiendaires).
- Remise des différents documents ainsi que les supports de vote.
- Remise des dotations ballons aux clubs présents.

19H00 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

- Mot d'accueil du Président.
- Quorum.

19H20 : OUVERTURE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Approbation du PV de l'AG du 04/09/2025. (vote) : [télécharger ici](#)
- Perspective aide aux clubs
- Intervention Commission d'Aide Sociale et Morale de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football
- Approbation des rapports d'activités de la saison 2025-2026 des commissions. (vote)
- Présentation des modifications des textes réglementaires District :
 - PROPOSITION U15 D3
 - CRÉATION D'UNE NOUVELLE COUPE U17
 - ENCADREMENT DES ÉQUIPES PAR ÉDUCATEURS DIPLÔMÉS
 - CHALLENGE FUTSAL JEUNES
 - PROTOCOLE PAUSES APAISEMENT
 - PROTOCOLE EXCLUSIONS TEMPORAIRES
 - ARTICLE 31 – FRAIS D'ARBITRAGE
- Approbation des candidats au Comité de Direction du District Drôme-Ardèche de Football

19H50 : BILAN FINANCIER 2025-2026

- Présentation et approbation du bilan, du compte de résultat et de l'affectation du résultat relatif à la saison 2025/2026. (vote)
- Présentation et approbation du rapport du commissaire aux comptes. (vote)
- Présentation et approbation des tarifs du District. (vote)

20H05 : QUESTIONS DIVERSES

- Questions diverses - Seules les questions posées par écrit et reçues au District avant le Jeudi 27 Août 2026 seront traitées.

Allocution des personnalités et clôture de l'Assemblée Générale par le Président du District.

PARTIE 2 : REMISE DES RÉCOMPENSES

- Remise des challenges du Fair-play 2025/2026.
- Remise des récompenses du dispositif Femme Foot.
- Remise des médailles de Ligue et District.
- Remise des récompenses aux arbitres.
- Remise des récompenses liées aux dispositifs FFF à l'issue de la saison 2025/2026.

Allocution et clôture de la cérémonie par le Président du District.

V. RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES COMMISSIONS DE LA SAISON 2025/2026

A. COMMISSION DES CHAMPIONNATS, COUPES SÉNIORS ET DÉLÉGATIONS

COMPOSITION DE LA COMMISSION SÉNIORS ET DÉLÉGATIONS

Membres

- Djamel DJEDOU - Président
- Pascal BRUYAT
- Bernard DELORME
- Camille FOUYAT

RÔLE DE LA COMMISSION SÉNIORS :

- Gestion des championnats et coupes seniors.
- Travailler dans le respect des règlements sportifs et l'équité des championnats.

PÉRIODE AVANT SAISON :

- Etablissement des calendriers des compétitions
- Etude des desideratas des clubs
- Elaboration des poules
- Attribution des grilles planning

PÉRIODE DE COMPÉTITION :

- Gestion des rencontres : modifications, dates, heures
- Traitement des feuilles de matchs + la FMI
- Officialisation sur logiciel métier, des décisions des différentes commissions (pénalités)
- Planification et programmation des coupes départementales
- Organisation des finales de coupes RG et XB en recherchant un club support
- Ecoute des clubs et les renseignements au travers d'échanges téléphoniques et par la messagerie officielle.

FIN DE SAISON :

- Prise en compte des points de pénalités (disciplines, statut éducateur, statut arbitrage, etc...)
- Etablissement tableaux des montées et descentes.
- La commission utilise l'application métier PORTAIL BLEU.
Quelques bugs récurrents, certains plus problématiques comme les classements en fin de saison, au moment de l'élaboration des montées et descentes.
- Homologation des classements fin de saison

QUELQUES CHIFFRES DE LA SAISON ECOULÉE :

Les engagements d'équipes

ENGAGEMENTS	2024-2025	2025-2026
D1	12	12
D2	24	24
D3	48	48
D4	73	72
D5	96	84

- Sauf en D5 les effectifs sont stables.
- Beaucoup de matchs remis un peu trop facilement, notamment au niveau des arrêtés municipaux. Cela nous a obligé à déplacer des journées de Coupe pour permettre de régulariser les matchs en retard, les journées dédiées à cet effet ayant déjà été utilisées.
- Toujours beaucoup de laxisme au niveau de la transmission des résultats des rencontres (envoi FMI), ce qui oblige la commission à passer de nombreux appels téléphoniques pour recueillir ces infos.
- Beaucoup de clubs n'utilisent pas la FMI les jours des rencontres pour divers motifs (codes oubliés ou non partagés, non préparation des rencontres, tablettes non chargées et non à jour...).
- Une équipe a été mise hors championnat par les commissions compétentes.

Coupes départementales

- Coupe René GIRAUD : 7 tours et 1 tour de cadrage pour décerner le trophée à l'équipe de MOURS 2.
- Coupe Xavier BOUVIER : 6 tours et une journée de cadrage, avec pour vainqueur final le club de DONZERE.

Forfaits

POULES	FORFAITS JOURNÉE 2024-2025	FORFAITS GÉNÉRAUX 2024-2025	FORFAIT JOURNÉE 2025-2026	FORFAIT GÉNÉRAUX 2025-2026
D1	0	0	0	0
D2	1	0	0	0
D3	0	4	5	0
D4	14	3	13	3
D5	36	12	67	8

COMMISSION DÉLÉGATIONS

RÔLE DE LA COMMISSION DÉLÉGATIONS :

La commission assure la désignation des délégués sur les différentes rencontres, tout au long de l'année sportive. L'effectif des délégués départementaux était au nombre de dix cette saison.

Les effectifs sont restés stables avec deux arrivées, M. GAYFFIER et M. COURTHIAL en cours de saison.

Les désignations se font en collaboration avec Thomas FONTANILLS, qui suit les comportements sportifs au district.

Nous élaborons la liste des délégués à désigner, selon plusieurs critères :

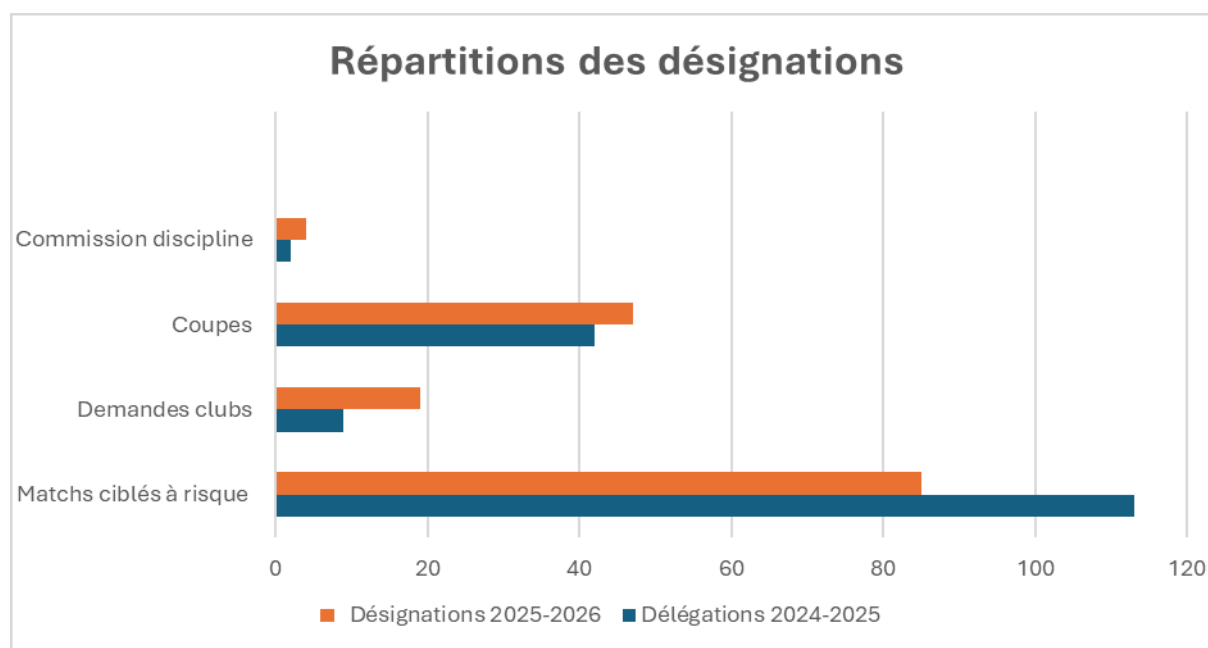
- Matches à risque ciblés par Thomas FONTANILLS
- Demandes des clubs
- Recommandations commissions règlements, discipline, féminines, jeunes
- Enjeu fin de saison

Il faut noter que malgré la présence de délégués sur certaines rencontres, celles-ci se sont mal déroulées. De plus, il a fallu désigner plus de délégués sur les rencontres jeunes cette année (U20, U17 jusqu'à U15).

Cette saison il a été procédé à 155 désignations.

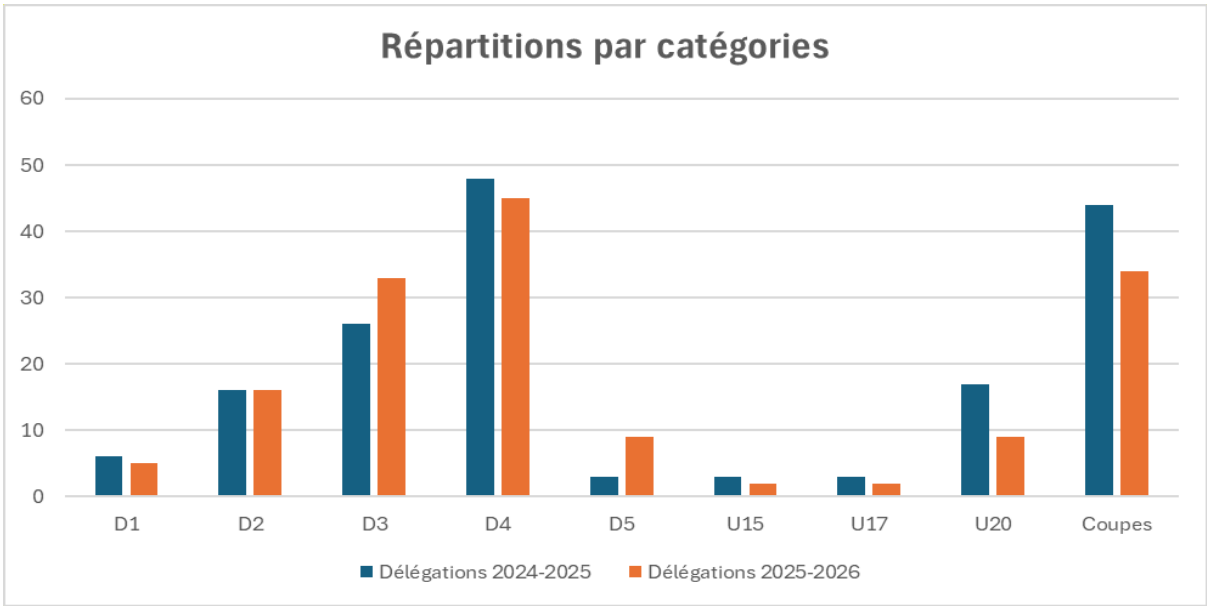
RÉPARTIES PAR TYPES DE DÉSIGNATIONS :

DÉSIGNATIONS	DÉLÉGATIONS 2024-2025	DÉSIGNATIONS 2025-2026
Matches ciblés à risque	113	85
Demandes clubs	9	19
Coupes	42	47
Commission discipline	2	4
TOTAL	166	155



RÉPARTIES PAR COMPÉTITIONS :

DÉLÉGATIONS	DÉLÉGATIONS 2024-2025	DÉLÉGATIONS 2025-2026
D1	6	5
D2	16	16
D3	26	33
D4	48	45
D5	3	9
U15	3	2
U17	3	2
U20	17	9
Coupes	44	34
Total	166	155



Djamel DJEDOU
Pour la Commission Séniors

B. COMMISSION DES CHAMPIONNATS ET COUPES JEUNES

COMPOSITION DE LA COMMISSION JEUNES

Membres

- Philippe AUBERT - Président
- Martine MOMBARD
- Mathilde REBOULLET
- Julien BARRE
- Claude BRESSON
- Luc de BURINE
- Ludovic GAYFFIER

Responsable gestion des catégories

- U7/U9 : Martine MOMBARD
- U11 : Julien BARRE
- U13 : Mathilde REBOULLET
- U15 : Luc de BURINE
- U17 : Claude BRESSON et Ludovic GAYFFIER
- U20 : Claude BRESSON

EFFECTIFS

CATÉGORIE	ANNÉES DE NAISSANCE	NB LICENCES	NB D'ÉQUIPES ENGAGÉES
U7- U6	2019-2020	1479	230
U9 -U8	2017 - 2018	2357	297
U11 - U10	2015 - 2016	2963	238
U13 - U12	2013 - 2014	3063	227
U15 - U14	2011 - 2012	2796	134 dont 10 en LAuRA
U17 - U16	2009 -2010	1913	92 dont 5 en LAuRA ou FFF
U20 - U19 - U18	2006 - 2007 - 2008	1678	32 dont 4 en LAuRA

La saison 2025-2026 a été marquée par une diminution du nombre de licenciés au sein des catégories du foot d'animation, U6 à U13.

Pour les catégories U15 et plus âgées le nombre de licenciés est stable par rapport à la saison précédente.

La mise en œuvre de l'application Foot Animation Loisir (FAL) permet dorénavant un suivi plus fidèle de la pratique du foot réduit. Après les catégories U7 et U9 qui ont lancé la saison avec ce mode de gestion, les plateaux U11 profitent depuis la phase printemps de ce support, qui est maintenant la norme pour les saisons à venir.

Les différents championnats ont délivré leur verdict en cette fin de saison. Félicitations aux accédants.

Les clubs de OLYMPIQUE VALENCE, OL SALAISE RHODIA, ASF PIERRELATTE, US MOURS St EUSEBE, US DAVEZIEUX, US MONTELIMAR et AS SUD ARDECHE ont participé au critérium U13 de la LAuRA Foot.

Les clubs de RHONE CRUSSOL et OL VALENCE en U13G et OLYMPIQUE VALENCE en U13F ont brillamment représenté le District Drôme-Ardèche de Football lors des finales régionales PITCH U13 à FEURS.

Les équipes des clubs de ASF PIERRELATTE (U15), AS SUD ARDECHE (U17) et AS CHAVANAY (U20) accèdent au niveau régional. À la suite de la mise en œuvre des textes votés en 2024 et également à une évolution régionale les clubs RHONE CRUSSOL FOOT 07 et US MOURS ST EUSEBE accèdent au niveau U16R2.

Les finales des Coupes U13, U15 et U17 ont déterminé leurs lauréats, cette saison :

- U13 G KOESIO Charles ANDRE : AS SUD ARDECHE,
- U15 Gilbert PESTRE : ES MALISSARD (Cion Règlements),
- U15 CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES JP QUINTIN : ENT VALLIS DOLON,
- U17 ERM VIVIER-BOUDRIER : US MOURS ST EUSEBE,
- U20 Georges ETIENNE : US VAL D'AY.

Nous remercions le club de US MOURS ST EUSEBE, pour sa collaboration pour l'organisation de ces finales.

Attention : Des comportements inappropriés de la part de spectateurs (parents ?) autour des terrains lors des plateaux du football d'animation nous sont signalés à une fréquence toujours plus importante au fil des saisons précédentes où ces attitudes semblaient alors être l'exception. Il est primordial d'offrir à nos plus jeunes pratiquants un environnement apaisé pour ces rencontres.

Pour le football compétitif, le nombre d'incivilités, le nombre de dossiers traités en discipline est toujours trop élevé. Tous doivent être acteurs pour plus de sérénité sur et autour de nos terrains.

Philippe AUBERT

Pour la Commission Jeunes

C. COMMISSION DES CHAMPIONNATS ET COUPES FÉMININES

COMPOSITION DE LA COMMISSION FÉMININES

Membres

- Nathalie PELIN – Présidente
- Mathilde REBOULLET
- Elodie LAFFORGUE
- Thibaut JANISSET
- Michel PEYROUZE
- Daniel CHEVAL
- Olivier BARD

POUR LA SAISON 2025-2026

En Séniors F, 1 championnat D1 à 11 avec 10 équipes engagées au départ.

Championnat en 1 phase avec matchs AR et accession(s) en ligue en fin de saison.

Cette saison, c'est le club de SUD ARDECHE qui accède à la R2 et le club de BOULIEU LES ANNONAY qui descend en D2.

Toujours en séniors F, 1 championnat D2 à 11 avec 13 équipes engagées sur la phase 1 (1 poule de 6 et 1 poule de 7) et 14 équipes sur la phase 2 (1 poule haute de 6 équipes et 1 poule basse de 8 équipes).

Championnat en 2 phases avec une phase 1 avec des poules géographiques et une phase 2 avec des poules de niveaux.

Accession en D1 en fin de saison parmi les clubs de la poule haute de la phase 2 et c'est le club de SAINT PRIEST 07 qui rejoint la D1 pour la saison prochaine.

Enfin concernant les séniors F, 1 championnat à 8 avec 21 équipes engagées en phase 1 et 19 équipes en phase 2.

Championnat en 2 phases avec une phase 1 avec des poules géographiques et une phase 2 avec des poules de niveaux.

Ont été également organisées les 2 coupes départementales féminines :

La Destia Camou Wolf avec 23 équipes engagées et c'est le club de LA SANNE ST ROMAIN DE SURIEU qui l'emporte.

La Aesio Mutuelle Drescher Tardy avec 11 équipes engagées et c'est le club de ST PRIEST 07 qui l'emporte avec 2 belles finales le 14 Juin 2026 à Mours St Eusebe.

Le challenge Jean Pierre Vaux en Futsal a été à nouveau organisé cette saison le 18 Janvier 2026 à Charmes sur Rhône.

En U18F à 11, un interdistrict drôme ardéchois en 1 phase avec 10 équipes de notre district et matchs AR.

1 accession en ligue en fin de saison pour le club de ST MARCEL LES VALENCE.

Un forfait général de DAVEZIEUX VIDALON.

En U18F à 8, championnat en 2 phases à 10 équipes en phase 1 et 7 équipes en phase 2.

En U15F, 1 championnat en 2 phases avec 15 équipes en phase 1 et 18 équipes en phase 2.

Poules géographiques en phase 1 et poules de niveaux en phase 2.

Organisation de la coupe U15F Roselyne Laulagnet avec 18 équipes engagées remportée pour cette saison par le club de TAIN TOURNON.

En U13F, championnat en 2 phases avec 6 équipes

Mise en place de la section loisirs F « Les rencontres » avec 1 phase 1 avec 10 équipes et une phase 2 avec 10 équipes également.

Seule contrainte : avoir 10 licences loisirs F et les matchs sont programmés le mercredi soir.

4 journées événementielles ont été organisées avec l'équipe technique.

Les membres de la commission se sont également rendus sur les terrains à la rencontre des clubs.

Nathalie PELIN

Pour la Commission Féminines

D. COMMISSION LOISIRS – NOUVELLES PRATIQUES

COMPOSITION DE LA COMMISSION LOISIRS – NOUVELLES PRATIQUES

Membres

- Claude BRESSON et Dominique D'AGOSTINO – Présidents
- Michel POMMIER
- Emile MARTINEZ
- Luc DE BURINE
- Ludovic GAYFFIER

Responsable gestion des catégories

- Arbitrage - Foot Diversifié - Beach Soccer : Michel POMMIER
- Futsal : Emile MARTINEZ et Luc DE BURINE
- Futsal - Beach Soccer - Informatique : Ludovic GAYFFIER

FOOT EN MARCHANT

Cette saison nous avons pu mettre en place le premier challenge départemental avec 6 équipes.

Satisfaction des participants. Nous avons cette saison 6 sections.

Notre équipe de l'AS CHAVANAY nous a brillamment représenté en Ligue puis qu'elle finit 1^{ère} et se qualifie pour la finale nationale.

BEACH SOCCER

Nous sommes dans l'incertitude concernant la suite de cette pratique. La Fédération a décidé d'arrêter l'équipe de France cette saison.

Une nouvelle équipe de dirigeants devrait voir le jour la saison prochaine.

Les saisons passées, nous organisons un championnat à 6 équipes pour qualifier une équipe pour le niveau régional et potentiellement pour le niveau national.

Cette saison, nous avons organisé une journée promotionnelle du Beach Soccer à Guilhaud Granges, le 3 Juin 2026. Nous avons accueilli 6 équipes seniors et 4 équipes de U18. Nous avons en retour eu la satisfaction générale, des participants et des clubs.

Nous avons l'équipe de Beach Team Cévennes qui est championne de France 2025. Cette équipe a participé au championnat du monde des clubs en Italie (classée 16^{ème}), mais également aux championnats d'Europe des clubs (classée 7^{ème}). Avec beaucoup d'énergie et d'investissements personnels des responsables et joueurs du club, ils arrivent à se mêler aux meilleures équipes mondiales.

FUTSAL

Nous avons eu l'honneur de recevoir en stage les sélections nationales française et portugaise, en U18, durant 4 jours en Février 2026. Cela a été un moment fort de la saison pour le District, les salariés et bénévoles. Deux rencontres le mardi soir à Valence, devant 1200 supporters et le mercredi soir, à Guilherand Granges devant 1000 spectateurs. Ce fût une très belle réussite.

Notre championnat Futsal en Janvier 2026 s'est déroulé sur 3 week-ends et une journée pour les finales départementales. Nous avons reçu 21 équipes en U11, 24 équipes en U13, 20 équipes en U15 et 16 équipes en U17.

FOOT DIVERSIFIÉ

Nous avons organisé un championnat à 12 équipes cette saison. L'incorporation très tardive de l'AS PORTUGAISE a considérablement compliqué le calendrier.

Le championnat est remporté par l'AS VEORE MONTISON.

La coupe Paul GATAUD est remportée par l'AS BEAUFORT SUR GERVANNE.

La saison prochaine nous aurons également la gestion et l'organisation du championnat Foot Diversifié Féminin.

CONCLUSION

Cette saison nous avons 362 licences Foot loisirs et 18 sections enregistrées.

Je remercie tous les membres de la Commission Loisirs – Nouvelles Pratiques pour l'investissement qu'ils ont apportés au cours de cette saison.

Je remercie également les membres du Comité Directeur du District, pour le soutien à l'aide apportée lors des différentes organisations et spécialement pour le séjour des équipes de France et Portugaises.

Je tiens à remercier particulièrement les salariés et techniciens du District. Les soutiens, les aides et l'investissement qu'ils ont fait preuve, avec notre commission est sans communes mesures.

Un très grand merci à toutes et tous.

Claude BRESSON

Pour la Commission Loisirs – Nouvelles pratiques

E. COMMISSION DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR**COMPOSITION DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR****Membres**

- Jean-François VALLET
- Richard ZAVADA
- Thibault FOURNEL

FAFA ÉQUIPEMENT

7 dossiers FAFA Équipements ont été accompagnés et co-financés par le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour un montant de 67 500 € :

NOM DE LA COLLECTIVITE	NOM DU CLUB	NATURE DE PROJET
Mairie de Montélimar	UMS MONTELMAR	Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique.
Mairie de Montélimar	FC MONTELMAR	Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique.
Mairie de Privas	OCA PRIVAS	Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral.
Mairie de St Peray	RHONE CRUSSOL FOOT 07	Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique.
SDEA Ardèche	FC ORGNAC L'AVEN	Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral : Buts à 11.
Mairie de Pierrelatte	ATOM SPORT FOOTBALL PIERRELATTE	Création d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique.
Mairie de Montéléger	ES BEAUMONTELEGER	Création ou mise en conformité d'un éclairage ou rénovation pour un classement fédéral.

FAFA EMPLOI

3 contrats à durée indéterminée ont été créés et co-financés par le FAFA à hauteur de 24 000€ chacun dans le cadre du dispositif FAFA Emploi :

NOM DU CLUB	NATURE DU POSTE
SC BOURGUESAN	Création d'un poste de Resp Sportif.
FC BOURGUISAN	Création d'un poste de Resp Sportif.
VALLIS AUREA FOOT	Création d'un poste de Resp Sportif.

FAFA TRANSPORT

1 véhicule a été co-financé par le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour un montant de 18200 € :

NOM DU CLUB	NATURE DU POSTE
O. VALENCE	Acquisition d'un véhicule de transport

Jean-François VALLET

Pour la Commission du Fonds d'Aide au Football Amateur

F. COMMISSION DES RÈGLEMENTS

La Commission se réunit les mardis à partir de 14h00 en fonction du nombre de dossiers à traiter soit en présentiel soit par voie téléphonique et électronique. Son rôle est de traiter les réserves et réclamations posées par les clubs lors des différentes rencontres de nos championnats et coupes dans le respect des textes réglementaires votés lors des Assemblées Générales des différentes instances du football.

La ventilation se faisant comme suit :

	NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS				RÉSULTATS FAVORABLE AU DEMANDEUR			
Saison	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026	2022/2023	2023/2024	2024/2025	2025/2026
Réserves d'avant match	20	34	25	20	5	7	14	10
Réserves d'après match	18	38	29	32	6	19	23	8
Evocation	9	6	18	24	8	6	13	21
Autres	10	11	26	14	0	6	5	11
Total	57	89	98	90	19	38	55	50

RÉPARTITION DES DOSSIERS PAR CATEGORIE	NOMBRE ANNÉE 2022/2023	NOMBRE ANNÉE 2023/2024	NOMBRE ANNÉE 2024/2025	NOMBRE ANNÉE 2025/2026
Féminine (championnat et coupes)	2	5	5	4
Futsal / diversifié	1	0	0	0
Coupes R.G et X. B.	2	2	0	1
Seniors D1	2	2	2	5
Seniors D2	2	6	7	4
Seniors D3	9	14	7	10
Seniors D4	15	21	20	20
Seniors D5	9	10	5	12
Vétérans	0	0	0	0
U20		5	10	5
U17		6	17	6
U15	6	13	7	16
U13	1	1	2	5

8 dossiers ont fait l'objet d'un appel réglementaire :

La Commission d'Appel a confirmé 6/8 dossiers de la décision de première instance.

FAITS MARQUANTS

Les dossiers concernant des joueurs ayant participé à une rencontre alors qu'ils étaient suspendus sont en nette progression.

La commission des règlements s'est saisie du droit d'évocation de 21 dossiers, 13 dossiers la saison dernière soit une augmentation de 60%, ce fait très pénalisant pour l'équipe tant sur le plan sportif que financier.

Malgré le rappel de ces dernières années, le manque de suivi de la part des éducateurs en est la principale cause.

Laurent JULIEN

Pour la Commission des Règlements

G. COMMISSION DE DISCIPLINE

	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25	2025/26
SUSPENSIONS SUITE A 3 JAUNES	632	426	68	549	596	770	791	796
EXCLUSIONS	547	422	98	533	663	767	731	840
SUSPENSIONS EN TEMPS – 6 MOIS	5	5	2		6	10	3	7
AVERTISSEMENTS	7121	5501	1640	6634	8004	8674	9056	9133
SUSPENSIONS EN TEMPS + 6 MOIS	5	6	1	9	5	12	29	14
RESILIATIONS DE SURSIS	89	49	5	54	61	15	0	0
MISE EN INSTRUCTION	17	16	3	2	34	35	40	46
NB DE REUNIONS	42	30	10	40	40	40	37	40
AUDITIONS	28	23	10	30	37	37	41	46

ANALYSE

La situation semble s'améliorer mais reste à confirmer sur le moyen terme (2 ans) !

- Nombre de cartons jaunes augmentent toujours mais la courbe s'infléchit : la pente de +4,8% entre les saisons 2023/2024 et 2024/2025 passe à 0.85% entre les saisons 2024/2025 et 2025/2026
- Les exclusions sont en très nette augmentation : +15%
- Les suspensions fermes de plus de 6 mois sont en grande diminution : 29 en 2024/2025 contre 14 en 2025/2026. En particulier les suspensions d'un an ou plus sont passées de 18 à 3.
- Activité de la Commission de la Discipline en 2025/2026, toujours en progression par rapport aux saisons précédentes (nombre d'instructions en particulier),
- Cette saison, 2 clubs ont été exclus de leur championnat pour faits graves (ST RESTITUT et SC. ROMANS) et cela devraient faire jurisprudence pour l'avenir,
- Un dialogue constructif avec les autres Commissions : Arbitres, Appels, Règlements, etc...

Ombres au tableau

- L'attitude de certains éducateurs sur les bancs de touches qui enveniment les rencontres tant vis-à-vis des adversaires que vis-à-vis du corps arbitral.
- Une approche plus procédurière de plusieurs clubs rendant la tâche plus délicate pour la Commission.

Conclusion

L'application rigoureuse du barème disciplinaire semble commencer à porter ses fruits. Plusieurs clubs et non des moindres durement sanctionnés en 2024/2025 ont pris des mesures correctives efficaces et n'apparaissent quasiment plus dans les incidents disciplinaires : BOURG ST ANDEOL, FC MONTELIMAR, ST JUST-ST Marcel, HOMENETMEN, L'ALLET, ESPOIR-VALENCE, etc... Une prise de conscience collective et surtout des dirigeants responsables, respectés et de bon niveau.

MANAGEMENT / 3 ENSEIGNEMENTS

Suite au bilan de la saison écoulée, réalisé de fin juin, il se dégage les points suivants :

Points positifs

- ✓ Commission de Discipline :
 - Excellente ambiance, motivation.
 - Capacité à s'écouter, à décider.
- ✓ L'apport de l'utilisation de l'IA pour l'automatisation des tâches répétitives.
- ✓ Paolo représente systématiquement la Commission lors des auditions de la Commission d'Appel.
- ✓ Qualité des dossiers d'instruction de Thomas FONTANILLS.
- ✓ Une aide précieuse des salariés du District (compétence, motivation, disponibilité, convivialité) : Thomas FONTANILLS, Isabelle CAMPOS, Aurélie CROCHET, Thibault FOURNEL et Justine SOTON.

Points à améliorer

- ✓ Alain est toujours le point critique. Étant le seul à réaliser les documents (convocations, PV, notifications, etc..), il y a un risque majeur en cas d'indisponibilité.
- ✓ Bruno seul ou presque pour relancer les arbitres concernant les remises de rapports (le mardi soir manque environ 1/3 des rapports d'arbitres),

Il est impératif d'obtenir tous les rapports d'arbitre pour le mardi soir au plus tard (prévoir une amende en cas de manquement).

- ✓ Revoir les formulaires (PV, convocations, notifications) pour être en conformité par rapport aux différents règlements disciplinaires de la FFF.

Actions à réaliser en 2026/2027

- ✓ Mettre en place un espace partagé accessible à la Commission de Discipline, Thomas FONTANILLS, Aurélie CROCHET et Isabelle CAMPOS,
- ✓ « Industrialiser », « professionnaliser » les outils du process de génération des documents en l'automatisant au maximum,
- ✓ Besoin de disposer de la possibilité de sanctions pour :
 - Educateurs mis en cause dans leur fonction lors des rencontres : création d'une Commission d'Éthique avec possibilité de sanctionner : depuis le complément de formation jusqu'à la remise en cause du diplôme.
 - Amende pour les arbitres ne fournissant pas leur rapport pour le mardi soir au plus tard.
 - Amende pour les personnes convoquées en audition disciplinaire et absentes non excusées (excuses devant être prouvées).
 - Club absent à l'audition disciplinaire : points de pénalité pour le club concerné.

Alain CAILLOT

Pour la Commission de Discipline

H. COMMISSION D'APPEL

Cette saison, la Commission d'Appel a connu l'intégration de Maître Flaud, portant ainsi à huit le nombre de ses membres au cours de la saison 2025/2026.

Sa composition permet de représenter l'ensemble des familles du football. En fin de saison, la Commission a toutefois enregistré la démission de Noémie MONTAGNON.

1- LES AFFAIRES REÇUES

Au titre de la saison écoulée, la Commission d'Appel s'est réunie à 20 reprises et a traité 38 affaires.

Elle a été saisie de 29 dossiers disciplinaires et de 9 dossiers en matière réglementaire, ces derniers portant tous sur des décisions de la Commission des Règlements.

Sur l'ensemble des 38 dossiers traités, 18 concernaient les compétitions seniors et 20 les compétitions jeunes, répartis comme suit : un dossier en U13, quatre en U17, quatorze en U15 et un en U20.

2- LES DÉCISIONS PRISES

En matière disciplinaire

La Commission d'Appel s'est prononcée au fond sur 29 dossiers.

Elle a confirmé les décisions des Commissions de première instance dans 19 dossiers.

Dans trois affaires, elle a retenu une qualification des faits plus sévère que celle initialement retenue, au regard d'éléments nouveaux recueillis ou d'éclaircissements apportés lors de l'audition des parties, dont la Commission de Discipline ne pouvait avoir connaissance au moment où elle a statué.

Enfin, la Commission a été amenée à réduire les sanctions prononcées dans 16 dossiers.

Aucune décision disciplinaire n'a été annulée en appel.

Les recours contre les décisions prises :

En matière réglementaire

Un recours a été soumis à l'arbitrage du CNOSF. Celui-ci a préconisé que le match concerné, une rencontre de Coupe U15, soit rejoué.

3- OBSERVATIONS TIRÉES DE L'ANALYSE DES DOSSIERS

Certes, le nombre de dossiers traités par la Commission d'Appel ne peut être considéré comme pleinement représentatif de la situation rencontrée à l'échelle du District.

Il n'en reste pas moins que la proportion des appels reçus cette saison concernant les catégories jeunes, qui représente 53 % des dossiers, doit interpeller.

Les faits à l'origine de certains dossiers ont trop souvent revêtu une réelle gravité, allant parfois jusqu'au dépôt de plaintes (violences physiques et racisme).

Il appartient donc aux responsables des équipes, éducateurs et encadrants, d'être particulièrement vigilants face aux fautes individuelles comme aux comportements collectifs inappropriés. La prévention doit, à cet égard, demeurer une priorité afin de préserver l'esprit sportif et le respect qui doivent guider la pratique du football.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier l'ensemble des membres de la Commission qui se sont mobilisés tout au long de la saison, pour leur implication, leurs observations pertinentes et constructives, ainsi que pour la richesse de leur expérience, qui a contribué aux décisions prises collégialement.

Je souhaite également remercier Noémie MONTAGNON pour son investissement au sein de la Commission et lui adresser mes meilleurs vœux pour la suite.

Enfin, je remercie l'ensemble des personnes ayant contribué, directement ou indirectement, au bon fonctionnement de la Commission d'Appel au cours de cette saison.

Vincent BRET
Pour la Commission d'Appel

I. COMMISSION DU CONTRÔLE DE L'ENCADREMENT DES ÉQUIPES

La Commission Du Contrôle de l'Encadrement des Équipes s'est réunie trois fois au cours de la saison 2025/2026, des échanges réguliers téléphoniques ou mails complètent nos actions.

De nombreux contacts téléphoniques ou mails sont effectués en début de saison, directement avec les clubs qui ne se sont pas mis en conformité.

Nous répondons à toutes les sollicitations des clubs demandant des informations complémentaires concernant le statut.

Lorsque les clubs n'ont pas renseigné leurs déclarations concernant l'obligation de désigner un éducateur dans les délais impartis, nous les sollicitons à nouveau par mails avec accusé de réception par l'intermédiaire du secrétariat de notre district.

Un suivi est effectué toute la saison sur les feuilles de match afin de constater la présence ou l'absence des éducateurs désignés (travail long et fastidieux).

Les membres de la Commission Du Contrôle de l'Encadrement des Équipes participent également aux contrôles sur les terrains.

Trois PV ont été établis et sont parus sur le site du district au cours de la saison.

En fin de saison, le PV N° 3 comportait les pénalités relevées aux clubs en infraction.

Pour information, il a été également transmis aux compétitions Jeunes et Séniors pour les retraits des points aux clubs en infraction.

Nous gérons 108 équipes dont :

- 36 Séniors : 12 en D.1 - 12 en D.2 A et 12 en D.2 B.
- 12 U.20 : D.1
- 30 U.17 : 10 en D.1 - 20 en D.2.
- 30 U.15 : 10 en D.1 - 20 en D.2.

Le taux de présence des éducateurs diplômés varie sensiblement par rapport à la saison 2024/2025.

Séniors :

- D.1 : 96,97% soit 2,28% en plus au regard de la saison passée (3 excuses et 5 absences).
- D.2.A : 96,92% soit 0,47% en plus au regard de la saison passée (2 excuses et 11 absences).
- D.2.B : 92,04% soit 1,52% en moins au regard de la saison passée (3 excuses et 17 absences).

Jeunes :

- U.20.D.1 : 87,88% soit 2,65% en moins au regard de la saison passée (9 excuses et 21 absences ou forfait).
- U.17.D.1 : 95,55% soit 3,33 % en plus au regard de la saison passée (3 excuses et 5 absences).
- U.17.D.2 A : 93,89% soit 4,45 % en moins au regard de la saison passée (4 excuses et 7 absences).
- U.17.D.2.B : 83,34% soit 4,43 % en moins au regard de la saison passée (2 excuses et 28 absences ou forfait).
- U.15.D.1 : 83,34% soit 11,65% en moins au regard de la saison passée (5 excuses et 15 absences).
- U.15.D.2.A : 87,23% soit 3,88 % en moins au regard de la saison passée (3 excuses et 20 absences).
- U.15.D.2.B : 64,44% soit 20 % en moins au regard de la saison passée (2 excuses et 34 absences).

Pour cette poule, le nombre d'absences élevées s'explique par le non-respect de la réglementation, pas de désignation d'un éducateur par un club qui a été sanctionné pour ces faits.

Ces résultats sont une image mais nous ne pensons pas que c'est la réalité notamment dans la catégorie jeunes où les arbitres ne sont pas si rigoureux que chez les seniors.

Peu d'équipes ont été sanctionnées pour des retraits de points :

En Séniors :

- D2.B : FC ROCHEGUDE - moins 1 point.

En Jeunes :

- U20.D1 : OL SALAISE RHODIA - moins 3 points. US MONTELIMAR - moins 1 point.
- U17.D2.B : ESPOIR VALENCE - moins 4 points. SUD ARDECHE 2 - moins 3 points et interdiction à ce club et à cet éducateur d'obtenir une nouvelle dérogation (n'a pas participé à la deuxième session du CFI 14/19).
- U15.D1 : JS LIVRON - moins 2 points.
- U15.D2.A : RHONE CRUSSOL 07.3 - moins 7 points.
- U15.D2.B : OL. SAINT MONTAN : moins 13 points (pas de déclaration concernant l'éducateur).

Concernant les dérogations accordées : les éducateurs ont répondu favorablement aux conditions accordées sauf un. Toutefois la nouvelle réforme appliquée a largement favorisé cet état de fait.

Les formations programmées en tout début de la saison 2025/2026 étaient souhaitables et nous ont facilité une meilleure gestion des dérogations avec des dates justifiées par le calendrier.

Au cours de cette saison, notre commission a accordé 16 dérogations à savoir :

- D2.A : PEREZ Thomas.
- D2.B : RICHARD Ludovic.
- U20.D1 : ARNAUD Raphaël - SASSOLAS Olivier.
- U17.D1 : POGNANTE Valentin - DONNART Sébastien.
- U17.D2.A : SARIS Kilian.
- U17.D2.B : SAUVAGE Alex.
- U15.D1 : FANIAT Jérôme.
- U15.D2.A : HAMILTON Sydney - JOYEUAZ Khaïs - ARI Orbay - GIROUX Kylian - DARD Axel.
- U15.D2.B : MESSAOUD FLECHET Nour - CUART Cyrille.

Les dérogations accordées aux personnes sans diplôme ne nous apparaissent pas compatibles avec l'objectif recherché (une équipe = un éducateur).

Le nouveau règlement pour l'encadrement des équipes par éducateurs diplômés nous permet de mieux gérer et d'avoir une meilleure approche tout au long de la saison.

Toutefois, il serait souhaitable de faire passer aux éducateurs en possession du CFI : le module Coach, ce qui était prévu lors de la mise en place de cette nouvelle réglementation.

Il faudrait l'adapter à celui de la ligue, ceci nous apparaît comme une nécessité vu le niveau des diplômes et les mauvais retours des bancs de touche. C'est un point dont le Comité Directeur devrait se saisir.

Enfin nous avons relevé au cours de cette saison un nombre assez important d'infractions diverses donnant les sanctions pécuniaires suivantes :

- PV n° 1 : 450 €
- PV n° 2 : 1575 €
- PV n° 3 : 1625 €
- TOTAL : 3650 €

Jean-Marie PION

Pour la Commission du Contrôle de l'Encadrement des Équipes

J. COMMISSION TECHNIQUE

ÉQUIPE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE

 DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL EQUIPE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE RAPPORT D'ACTIVITE - SAISON 2025/2026 					
AXE DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES: BILAN QUANTITATIF					
LES JOURNEES EVENEMENTIELLES					
Rubrique :	Actions :	Nombre de sites :	Dates :	Nombre d'équipes :	Nombre de participants :
JOURNEES EVENEMENTIELLES :	Journée d'accueil U11:	0			
	Journée d'accueil U9:	5	20/09/25	132	924
	Journée d'accueil U7:	6	27/09/25	103	618
	Journée découverte filles N°1 (U9 A U18):	2	4/10/25	21	220
	Journée découverte filles N°2 (U9 A U18):	ANNULE			
	Journée découverte filles N°3 (U9 A U18):	ANNULE			
	Journée découverte Fille N°4	ANNULE			
	Opération Foot de Cœur:	ANNULE			
	Opération Noel Futsal U7	1	27/12/2025	16	96
	Festival Foot U13 Pitch Finale départementale:	1	28/03/2026	25	300
	Festival Foot U13 Pitch Finale régionale:	1	02/05/2026	32	384
	Journée Nationale des Débutants:	1	30/05/2026	70	420
	Journée découverte Foot Loisir:Foot en marchant	5	Calendrier annuel sur 5 dates	5	50

LES LABELS FFF				
Rubrique :	Nombre de clubs labellisés pour la saison 2026/2027 après candidature en 2025/2026 :	Nombre de clubs ayant effectué un autodiagnostic au cours de la saison 2025/2026:	Nombre de remises Label effectuées en 2025/2026	Nombre de clubs accompagnés (remises, suivi, démarche) :
PROJETS CLUBS LABEL JEUNES FFF :	1		10	25
LABEL ECOLE FEMININE DE FOOTBALL :	1		2	5
LABEL FUTSAL :	0	0	0	0
AUTRES ACTIONS EN LIEN AVEC LES LABELS				
JURYS LABELS :	Nombre de jurys organisés au District pour la présentation des projets de structuration des clubs:			1

AXE DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES: BILAN QUANTITATIF				
LE FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE				
Rubrique :	Nombre d'écoles inscrites :	Nombre de classes inscrites :	Nombre d'écoles rencontrées (séances "0") :	Nombre de séances "tutorées" par le D.D.A.F. :
L'OPERATION FOOT A L'ECOLE :	35	60	12	0
AUTRES ACTIONS EN LIEN AVEC LE FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE 1er Degré				
COMMISSION DEPARTEMENTALE DU FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE :	Nombre de réunions de la Commission Départementale du Football en Milieu Scolaire et Universitaire:			
	Nombre de réunions mises en place en direction des représentants du Football en Milieu Scolaire du second degré (CPD EPS, professeurs d'EPS et responsables techniques des sections) :			1
	Nbres d'écoles accompagnés			10
	Nbres de rencontre sportives accompagnés			1
	Nbres de cycles tutorer			0
	Nombre de formations "Foot à l'école" mises en place :			0
REUNIONS DIVERSES :				
Rubrique :	Actions :	Nombre :	Dates :	Lieux :
REUNIONS DIVERSES :	Réunions de lancement du Commission Jeunes & technique	1	15/06/2026	DDAF
	Participation aux réunions de la commission féminine :	3	Siège du D.D.A.F.	
	Réunion avec les représentants des commissions pour le schéma régional du DAP :	0		
	Réunions de secteurs :	Secteurs 1	16/03/2026	CRUAS
		Secteurs 2	23/03/2026	DONZERE
		Secteurs 3	30/03/2026	DAVEZIEUX
		Secteurs 4	09/04/2026	BG PEAGE

AXE FORMATION DE CADRES: BILAN QUANTITATIF				
FORMATIONS:	DUREE DE LA FORMATION:	LIEUX:	PERIODES:	NOMBRE DE STAGIAIRES:
Nombre total de stagiaires ayant suivi la formation MODULE U6-U9:				44
CFI U6-U9 Mineur	12 Heures	Montboucher	20.10 / 19.11 Annulé manque candidtas	0
CFI U6-U9 Majeur	12 Heures	Eyrieux Embroye	21.10 / 19.11	19
		Lamastre	10/01 / 31.01	6
		Chateauneuf / Isère	17.01 / 7.02	19
		St Marcel les Valences	8.04 / 20.05 Annulé maque candidats	
Nombre total de stagiaires ayant suivi la formation MODULE U10-U13:				103
CFI U10-U13 Majeur		Albon	Aout - Septembre 25	17
		Eyrieux Embroye	Octobre - Novembre 25	19
		Cornas	Janvier - Février 2026	23
		Sauzet	Janvier - Février 2026	15
		Valence	Avril - Mai 2026	15
CFI U10-U13 Mineur		Davézoieux	Février 2026	14
Nombre total de stagiaires ayant suivi la formation U14-U19:				46
MODULE U14-U19		Cornas	Aout - Septembre 25	17
		Vernioix Annule	Annulé Janvier -Février Manque candidats	
	12 heures	Hauterives	Janvier - Février 2026	18
		St Peray	Annulé Avril - Mai Manque candidats	11
Nombre total de stagiaires ayant suivi la formation CFI Sénior :				32
CFI Séniors		ST PERAY	Aout - Septembre 2025	14
		ST PERAY	Novembre - décembre 2025	18
		St PERAY	Avril - Mai 2026 Annulé manque candidtas	0
Nombre total de stagiaires ayant suivi la formation GB :				0
GB Initiation		Annulé	Manque candidats Novembre - décembre	
Nombre total de stagiaires ayant suivi la formation Foot à l'école : (Géré / Ligue animé / DDA)				18
Module	16 Heures	Annulé Manque Candidats	Mars - Avril 26	18
Nombre total de stagiaires ayant suivi la formation Foot en Marchant :				0
Module				
Nombre total de stagiaires ayant suivi la formation Sport Adapté :				19
	8 heures	Guilherand	15.11.2025 / Février 26	19
Nombre total de stagiaires ayant participé aux CERTIFICATIONS:				6
	6 heures	BOURG PEAGE	18.10 Annulé	0
		Bourg Péage	20 Novembre	4
		Bourg Péage	3 février	2
Nombre total de stagiaires ayant participé aux Projet Clubs :				0
SENSIBILISATION PROJET CLUB	4 HEURES			
TOTAL GENERAL (FORMATIONS + CERTIFICATIONS):				250
AXE FORMATION DE CADRES: BILAN QUALITATIF:				
POINTS POSITIFS:				
*Les clubs sont toujours intéressés pour accueillir un ou plusieurs modules de formation. *La qualité d'accueil des clubs qui sont supports d'une formation et qui s'organise pour mettre des jeunes à disposition.				
POINTS A AMELIORER:				
*Trouver et choisir des lieux fonctionnels et adaptés pour recevoir une formation (salle, terrain et public à disposition). Appropriation par les stagiaires de s'adapter à la formation en présentiels et distanciels. (Outils informatique, tuteurs en club et utilisation des outils vidéo ou support en amont et pendant la formation). Proposer des Formarion DF Coach jeune et Séniors en 2026-27.				
PERSPECTIVES:				
Réflexion sur la formation Futsal et Formation en direction des éducateurs et éducatrices en charges d'équipe féminine. Volonté de rencontrer les éducateurs / catégories sur de formation continue en soirée. Sensibiliser les éducateurs ayant passés le CFF2 - CFF3 à certifier avant la saison 2027-28 pour ne pas perdre le diplôme et obtenir par équivalence le DF Coach jeune et Sénior.				

AXE PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL: BILAN QUANTITATIF				
PPF GARÇONS:				
CAT.:	ACTIONS:	LIEUX:	PERIODES:	NOMBRE DE JOUEURS:
U16	PPF:	ST PERAY	04/09/2025	40
	MATCH N°1	ROMANS	17/09/2025	25
	MATCH N°2	ROMANS	01/10/2025	20
	SEANCE D'ENTRAINEMENT	BOURG DE PEAGE	15/10/2025	18
	RASSEMBLEMENT REGIONAL	LYON	22/10/2025	16
U15	PPF:	ST PERAY	27/08/2025	30
	MATCH N°1	ROMANS	17/09/2025	23
	MATCH N°2	ROMANS	01/10/2025	23
	SEANCE D'ENTRAINEMENT	BOURG DE PEAGE	15/10/2025	20
	CID	LYON (TOLA VOLOGE)	30 et 31/10/2025	16
U14	1er TOUR DE DETECTION:	CHATEAUNEUF SUR ISERE	17/12/2025	150
	2ème TOUR DE DETECTION:	CRUAS	28/01/2026	100
	PPF:	VALENCE	17/02/2026	100
	PPF:	TOURNON	04/03/2026	67
	MATCH N°1	ROMANS	11/03/2026	31
	MATCH N°2	LAMASTRE	25/03/2026	30
	RASSEMBLEMENT REGIONAL	LYON (TOLA VOLOGE)	14/04/2026	16
	PPF:	BEAUCHASTEL	10/06/2026	90
U14 Futsal	1er TOUR DE DETECTION:	BEAUCHASTEL	07/01/2026	13
	PPF:	BEAUCHASTEL	21/01/2026	25
	RASSEMBLEMENT REGIONAL	BOURG DE PEAGE	12/02/2026	13
U13	1er TOUR DE DETECTION:	VALENCE / MONTELMAR / DAVEZIEUX	06/09/2026	200
	2ème TOUR DE DETECTION:	CRUAS / TOURNON	24/09/2026	150
	CPS N°1:	CRUAS / TOURNON	29/10/2026	80
	CPS N°2:	CRUAS / TOURNON	05/11/2026	80
	CPS N°3:	CRUAS / TOURNON	26/11/2026	80
	CPS N°4:	CRUAS / TOURNON	10/12/2026	80
	CPS N°5:	TOURNON	22/12/2026	80
	RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL	TOURNON	14/01/2026	75
	FINALE DEPARTEMENTALE	CHATEAUNEUF SUR ISERE	04/02/2026	75
U12	1er TOUR DE DETECTION:	VALENCE / MONTELMAR / DAVEZIEUX	06/09/2026	150
	2ème TOUR DE DETECTION:	CRUAS / TOURNON	24/09/2026	130
	CPS N°1:	CRUAS / TOURNON	29/10/2026	80
	CPS N°2:	CRUAS / TOURNON	05/11/2026	80
	CPS N°3:	CRUAS / TOURNON	26/11/2026	80
	CPS N°4:	CRUAS / TOURNON	10/12/2026	80
	CPS N°5:	TOURNON	23/12/2026	80
	PPF:	CHARMES SUR RHONE	19/02/2026	55
	PPF:	TOURNON	27/05/2026	55
U11	PPF:	TOURNON	10/04/2026	43
	PPF:	GUILHERAND GRANGES	3/06/2026	40

AXE PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL: BILAN QUANTITATIF				
PPF FILLES:				
CAT.:	ACTIONS:	LIEUX:	PERIODES:	NOMBRE DE JOUEUSES:
U15 F	PPF	VALENCE	25/02/2026	17
U14 F	PPF	ETOILE SUR RHONE	27/08/2025	30
	MATCH N°1	BEAUCHASTEL	10/09/2025	21
	MATCH N°2	MAUVES	8/10/2025	15
	CID	VICHY	25 au 28/10/25	12
U13 /U12 F	CPS U13 F / U12 F	MOURS ST EUSEBE	30/10/25	63
	PPF U13 F / U12 F	BEAUCHASTEL	19/11/25	24
	PPF U13 F	BEAUCHASTEL	14/01/26	25
	PPF U13 F	TOURNON SUR RHONE	28/01/26	19
	Rassemblement Acad. U13 F	SASSENAGE	12/02/26	12
	PPF U13 F / U12 F	VALENCE	17/02/26	32
	PPF U13 F	BEAUCHASTEL	3/06/26	22
U12/U11F	PPF U12 F / U11 F	BEAUCHASTEL	27/05/26	21
DISTRICT DRÔME-ARDÈCHE DE FOOTBALL FOURTE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE				
AXE PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL: BILAN QUALITATIF				
POINTS POSITIFS:				
*Bonne implication des clubs pour faire participer leurs joueurs ou leurs joueuses aux différentes actions de détection. *Bon relationnel avec la majorité des éducateurs des clubs. *La qualité d'accueil des clubs qui mettent à disposition leurs installations.				
POINTS A AMELIORER:				
*La difficulté pour trouver des installations sportives pour accueillir les opérations du PPF, notamment les mercredis hors vacances scolaires. *La possibilité d'avoir plus régulièrement des jeunes arbitres officiels (du PEFA ou des clubs), pour l'arbitrage des rencontres des opérations du PPF.				
PERSPECTIVES:				
*Mieux communiquer sur nos actions réalisées mais également vers nos clubs. *Pérenniser la participation des jeunes arbitres aux actions du PPF. *Valoriser les clubs qui nous accueillent.				

FOOT EN MILIEU SCOLAIRE: NBRES DE VISITES PAR ETABLISSEMENT AVEC LES CONCOURS					
COLLEGES LYCEES:	ETABLISSEMENTS:	LIEUX:	VISITES / CONCOURS	APPELATIONS:	CLASSES:
COLLEGE	CHARLES DE GAULLE	GUILHERAND-GRANGES	2	SECTION SPORTIVE RECTORALE ET FFF	6ème à 3ème
COLLEGE	JOSEPH BIEDER	LE GRAND-SERRE	110 séances	SECTION SPORTIVE RECTORALE ET FFF	6ème à 3ème
COLLEGE	GUSTAVE JAUME	PIERRELATTE	0	SECTION SPORTIVE RECTORALE ET FFF	6ème à 3ème
COLLEGE	ST JOSEPH	RUOMS	0	SECTION SPORTIVE RECTORALE ET FFF	6ème à 3ème
COLLEGE	JEAN ZAY	VALENCE	0	SECTION SPORTIVE Garçons RECTORALE ET FFF	6ème à 3ème
COLLEGE	JEAN ZAY	VALENCE	0	SECTION SPORTIVE Filles RECTORALE ET FFF	6ème à 3ème
COLLEGE	BERNARD DE VENTADOUR	PRIVAS	0	SECTION SPORTIVE RECTORALE ET FFF	6ème à 4ème
COLLEGE	DE L'EUROPE JEAN MONNET	BOURG DE PEAGE	76 Séances	SECTION SPORTIVE FFF	6ème à 5ème
COLLEGE	ANDRE MALRAUX	ROMANS	2	SECTION SPORTIVE FFF	6ème à 3ème
COLLEGE	ST LOUIS	TOURNON	4	SECTION SPORTIVE FFF	6ème à 3ème
COLLEGE	COLLÈGE PRIVÉ ANNE CARTIER	LIVRON SUR DROME	0	SECTION SPORTIVE FFF	5ème à 3ème
COLLEGE	COLLÈGE PRIVÉ SAINT FRANCOIS D'ASSISE	AUBENAS	0	SECTION SPORTIVE FFF	6ème à 5ème
COLLEGE	GEORGES GOUY	VALS LES BAINS	110 séances	SECTION SPORTIVE	6ème à 3ème
COLLEGE	DE L'EDIT	ROUSSILLON	1	ATELIER FOOT	6ème à 3ème
COLLEGE	COLLEGE LA BOISSIERE	VILLENEUVE DE BERG	2 Visites Ouverture en 2025-2026		6ème à 5ème
LYCEE	LPO MARCEL GIMOND LPO ASTIER LYCEE OLIVIER DE SERRE	AUBENAS	0	ATELIER FOOT	2nde à TERMINALE
LYCEE	LPO ALGOUD-LAFFEMAS	VALENCE	110 Séances	POLE D'EXCELLENCE DU FOOTBALL AMATEUR	2nde à TERMINALE
POINTS POSITIFS:					
*Bonne implication des établissements et des clubs pour faire vivre le Triple Projet. *Bon relationnel avec la majorité des éducateurs des clubs et professeur EPS. *La présence du DDA lors des visites d'établissements et des concours sont appréciés sur volontariat des établissements et des clubs. Organisation et rencontre annuelle avec les Professeurs EPS et Intervenants clubs permet d'avoir une formation continue sur la saison et faire le point sur les fonctionnements. *La présence du DDA lors des visites Thomas FONTANILSS sont également appréciés par les collèges sur demande des établissements.					
POINTS POSITIFS:					
Assurer une visite par structure au cours de l'année en rencontrant les Chefs d'établissement et les professeurs EPS et les intervenants des clubs.					
PERSPECTIVES: 2025-2026					
Le district en partenariat avec 3 établissements s'engagera sur l'animation de 3 poles de Performance SECTION SPORTIVE SCOLAIRE Collège et Lycée. L'objectif , accompagner les joueurs- joueuses-arbitres et les élèves dans leurs triples projets (Education, Réussite Scolaire, Perfectionnement). Ces licenciés de la FFF bénéficieront de structure d'entrainement de bon niveau en s'entraînant 3 fois / semaine dans le temps scolaire, avec des matchs pendant les vacances scolaires. Les séances seront animées par les salariés du DDA avec les professeurs EPS sur les 2 Pôles de Performance des collèges de Vals les bains et Grand Serre. Sur le niveau Lycee, le DDA s'engagera avec le Lycée AlgoUD LAFFEMAS de la 2nd à la terminale pour les joueurs et les Arbitres de club à raison de 3 à 4 séances par semaine sur les pratiques du foot à 11 / Futsal et Beach Soccer.					

K. COMMISSION ÉDUCATIVE ET CITOYENNE

BILAN QUANTITATIF DES ACTIONS « FORMATION ET SENSIBILISATION »

INTERVENTIONS DE SENSIBILISATION (PRÉVENTION)

Interventions dans les clubs et sections sportives :

⇒ 16 interventions clubs (détails ci-dessous) représentant 11 clubs :

FORMATION PRÉVENTION	
CLUBS	CATÉGORIES CONCERNÉES
Vallée du Jabron US	1 interv. U10/U11/U12/U13
Vallon Pont d'Arc FC	3 interv. De U11 à U17 sur 3 sujets de préventions différents
La Veore Montois AS	1 interv. U12/U13
ACE FC	1 interv. U11
Aubenas ASSAF	1 interv. En U10/U11 et 1 autre en U13/U14
Dolon AS	1 interv. U10 à U14
Bg St Andéol SC	1 interv. U13/U15 et 1 autre interv. U11/U13
Pierrelatte Atom'sport	1 interv. U15/U17
Livron JS	1 interv. U10/U11
St Jean de Muzols FC	2 interv. U15F U18F
Drôme Provence US	1 interv. U15/U17

12 interventions dans les sections sportives football ou pôles de performance : Interventions en salle sur l'optimisation de la performance (Nutrition, hydratation et sommeil chez le sportif) et sur les dangers des réseaux sociaux en lien avec le football.

- 1 intervention au collège Georges Gouy à VALS LES BAINS (4^{ème} à 3^{ème}) en salle
- 2 interventions au collège Joseph BÉDIER (6^{ème} – 5^{ème} puis 4^{ème} - 3^{ème})
- 1 intervention au PEFA Valence auprès des arbitres et joueurs futsal
- 1 intervention au collège Malraux de Romans (6^{ème} à 3^{ème})
- 2 interventions au collège Lycée de l'Edit à Salaise (6^{ème} à 4^{ème} puis 3^{ème} et 2^{nde})
- 2 interventions au collège St François d'Assise à Aubenas (6^{ème} – 5^{ème} puis 4^{ème} – 3^{ème})
- 1 intervention au collège Jean ZAY à Valence (6^{ème})
- 1 intervention au collège Notre Dame à Annonay (Club support Davézieux US) (6^{ème} 5^{ème})
- 1 intervention au collège Laboissière à Villeneuve de Berg (6^{ème} à 3^{ème})

ACTIONS RÉGULIÈRES ET QUOTIDIENNES DE LA COMMISSION DE PRÉVENTION

- Suivi des matches à risque (Analyse, classification, courriers ...) en lien avec la commission des arbitres et la commission de délégation
- Entretien téléphonique régulier avec les clubs
- Alimentation et analyse de l'observatoire des comportements sur Foot2000
- Gestion et accompagnement footclubs et Vie des Clubs (Suivi fusion, groupement, création ententes, activité/inactivité, changement de noms ...)
- Gestion et paramétrage du barème de pénalisation

ÉVÉNEMENTS ET AUTRES INTERVENTIONS (Réunions, représentation,)

- Assemblée Générale du District + soirée des récompenses
- RDV Sytrad (Partenaire PEF)
- 3 RDV pour préparation et participation à la soirée du département de l'Ardèche sur « les violences dans le sport »
- Journée CDOS de l'Ardèche à Guilhaud Granges
- Webinaire « Laïcité dans le sport » SDJES Ardèche
- Participation tournoi Futsal Valence au Polygone (village citoyen)
- Visio FFF préparation match international futsal France / Portugal + participation aux 2 matches
- Participation à la conférence Valence O. sur le film « 450g le poids de la passion »
- RDV préfecture de l'Ardèche sur la situation de la violence dans le football et le travail effectué par notre District
- Préparation et participation à la Finale départementale Pitch U13 à Tournon sur Rhône.
- Préparation et participation à la Journée Nationale des Débutants à St Peray (Rhône Crussol Foot 07).
- Participation au jury du Programme éducatif Fédéral
- Participation au jury du dispositif « Toutes Foot »
- 2 jours de Formation à CANVA
- Journée rassemblement écoles « projet zone blanche » à Cintenat

VIE DES CLUBS

- Accompagnement des clubs en début de saison pour les renouvellements d'entente via vie des clubs (Sur Footclub)
- Vie des clubs = Accompagnement administratif sur les demandes de changement de nom, reprise d'activité, renouvellement ou modification des groupements, cessations d'activité partielle ou totale.
- Pour cette saison 2025/2026, accompagnement de Ruoms O. et St Alban Grospierres pour une fusion absorption.
- 2 nouvelles affiliations de club en cette fin de saison :
- Charmes Renaissance Football club (à Charmes sur l'Herbasse)
- Racing Club Taulignan (à Taulignan)
- 2 réunions d'informations à Davézieux pour projet groupement féminin
- 1 rdv d'information à AS Dolon pour groupement

INSTRUCTIONS DOSSIERS DISCIPLINAIRES

Gestion et rédaction des dossiers d'instruction disciplinaire

40 dossiers d'instruction traités durant cette saison 2025/2026 :

- ACE FC 2 – Baix US seniors D5 pE
- Ancône US – Rochemaure US senior D5 pE
- Annonay Foot AS – Davézieux US 3 seniors D4 pA
- Barbières BRM – ES Nord Drôme seniors D3 pB
- Chateauneuf du Rhône – Tricastin FC U15 D3 pC
- Chatelet FC – ES Nord Drôme U20 D2 pB
- Chavanay AS – Pierrelatte U15 D1
- Chomérac Ent. – Montélimar FC seniors D1
- Drôme Provence US – Tricastin FC seniors D3 pD
- Ent FCC SASA USSM – Tricastin FC U18F à 8
- Ent. La Sanne Cheyssieu – St Rambert d'Albon U15 Brassage pB
- Ent. US Vallée J. FC Vald. – Tricastin FC U15 D3 pC
- Génissieux AS – Turquoise FC 2 seniors D5 pC
- Hostun Sp – Rhône Vallées U17 coupe V. Boudrier

- Lussas US – Montélimar FC 2 seniors D3 pD
- Mahorais FC – Turquoise FC seniors D4 pD
- Malataverne CS – Bg St Andéol 2 seniors D5 pF
- Malataverne CS – St Restitut seniors D5 pF
- Montélier US 2 – Sauzet FC seniors D4 pD
- Montélimar FC – Ent. Ruoms ESSAAG seniors D3 pD
- Peyrins US – AC de l'Allet senior D4 pC
- Peyrins US 2 – Turquoise FC 2 seniors D5 pC
- Portes Htes Ceven. 2 – Sud Ardèche 3 seniors D4 pF
- Portes Htes Ceven. Montélimar FC 2 seniors D3 pD
- Rhône Crussol Foot – Romans PS Féminine U13 brassage
- Ruoms ESSAAG – Bas Vivarais seniors D4 pF
- ST Gervais US – Vallée du Jabron 2 seniors D4 pE
- St Just St Marcel – Bg St Andéol seniors D4 pE
- St Just St Marcel – Le Teil Melas coupe X. Bouvier
- St Just St Marcel – St Donat seniors D1
- St Marcel lès Valence AS – Valensolles 2 seniors D5 pC
- St Marcel lès Valence AS – Romans SC seniors D5 pC
- St Martin de Valamas – Villevocrance seniors D3 pA
- St Restitut – Rochegude FC 2 seniors D5 pF
- Ent. Vallée J. FC Vald – Vallis Dolon U17 D1
- Val d'Ay US – St Jean de Muzols coupe U20
- Valence Espoir – Annonay FC U20 D2 pB
- Valensolles AS 2 – Génissieux seniors D5 pC
- Vallée Jabron US – Eyrieux Emb. U17 D1
- Vallis Auréa 2 – Ent. Chanas Serrières Sablons Félines U17 D3 pA

PROGRAMME ÉDUCATIF FÉDÉRAL

Voici 12 saisons que le Programme Educatif Fédéral existe et prend une part importante sur le développement et le projet éducatif des clubs. Les outils de suivi et d'inscription à ce dispositif ne cesse d'évoluer et se font maintenant exclusivement via Portailclub. Les clubs doivent écrire leur projet éducatif et renseigner leur référent PEF pour pouvoir s'inscrire. Durant cette saison, il y a eu 47 clubs qui se sont inscrits à ce programme contre 50 la saison passée soit une diminution de 6% des clubs adhérents. C'est la 2ème saison consécutive où il y a une baisse des inscriptions !

Durant la saison, il y a de l'information, de la coordination, du conseil et un suivi du travail des clubs engagés dans le programme.

Le PEF a toujours un site dédié (<https://pef.fff.fr/>) depuis 5 saisons. Les clubs peuvent consulter les fiches numérisées du classeur et envoient leur fiche action via leur compte footclub (ou Portailclub).

Sur cette saison, l'ensemble des clubs a envoyé un total de 147 actions éducatives (contre 168 pour la saison précédente). Ce chiffre, même en diminution, est très satisfaisant et montre l'activité et l'engagement des clubs dans leur projet éducatif.

Enfin, pour sa 6ème édition, un challenge PEF de la meilleure action au niveau du District a été mis en place. Un jury s'est réuni au mois de mai pour élire les 3 meilleures actions.

Podium de la meilleure action

1^{er} : VALENCE O. pour l'action « Inclusion par le sport ».

2^{ème} : FC HAUTERIVES US GRAND SERRE pour l'action « L'inclusion par le foot ».

3^{ème} : LA VEORE MONTISON pour l'action « Gestion des émotions ».

Challenge PEF National

Chaque District doit proposer un club à la Ligue ayant rempli le plus de critères détaillés ci-contre (Nombre d'actions durant la saison, nombre de thèmes différents traités, la variété du public visé et les actions innovantes). Sur tous ces critères, le jury du District a également élu un podium qui sera valorisé lors de la soirée des récompenses :

1^{er} : VALLON PONT D'ARC FC

2^{ème} : ST JEAN DE MUZOLS FC

3^{ème} : ACE FC

Le club de Vallon Pont d'Arc FC, 1er de ce classement général pour la seconde saison consécutive, a participé et représenté le District Drôme Ardèche de Football pour le Challenge PEF National sur le jury de la Ligue Auvergne Rhône Alpes durant la semaine du 26 au 29 mai 2026. Non retenu pour ce dernier jury, ils ont eu, malgré tout, les félicitations de la Laurafoot pour leur travail.

En décembre 2025, le club de Vallon Pont d'Arc dépose à nouveau un dossier auprès de la FondaCtion du Football et ils sont retenus pour le jury final. Au mois de mars, ils montent à la FFF pour défendre leur dossier qui déterminera leur classement final. Invités à la cérémonie des récompenses de la FondaCtion du Football le 27 mai, le club de VALLON PONT D'ARC termine 1er et a été élu Grand Prix de leur catégorie « Education et citoyenneté ».

Voici la liste des 47 clubs engagés : 24 clubs de Drôme et 18 clubs d'Ardèche et 5 clubs hors département Drôme Ardèche (SALAISE RHODIA, AS DU DOLON, US 2 VALLONS, MONT PILAT FOOT, BOURG ARGENTAL FC)

ACE (Allex, Chabrillan Eure)	Montélier US
AS du Dolon	Montélimar FC
Athletic Foot Cevenne	Mours St Eusèbe US
Bas Vivarais US	Nord Drôme ES
Beaumontéléger ES	Pierrelatte Atom'sport
Boulieu lès Ann. ES	Plateau Ardéchois FC
Bourg Argental FC	Rhône Crussol Foot
Bourg St Andéol SC	Roiffieux AV
Bren FC	Romans PS
Chabeuil FC	Salaise Rhodia O.
Chateauneuf de Galaure	St Barthélémy de Vals AS
Chateauneuf sur Isère C.OM	St Donat AM.S
Chatuzange Le Goubet FC	St Jean de Muzols FC
Cheylard FC	St Romain Surieu AS La Sanne
Chomérac Ent	Sud Ardèche Assaf
Cornas AS	Tain Tournon RC
Davézieux US	US 2 Vallons
Drôme Provence US	Val d'Ay US
Eyrieux Embroye FC	Valence O.
Hauterives GS	Vallée du Doux AS
Hermitage FC	Vallée du Jabron US
Livron JS	Vallis Auréa Foot
Mont Pilat Foot	Vallon Pt d'Arc FC
	Veore Montoisson As

Accompagnement et/ou réunion (en visio) pour présentation du PEF et mise en place par les services civiques ou salariés de club (ST JEAN DE MUZOLS FC, ATHLETIC FOOT CEVENNE, ST BARTHELEMY DE VALS AS, VALLEE DU DOUX AS, BOURG ST ANDEOL SC)

Partenaires PEF pour proposer divers sujets aux clubs qui le souhaitent :

- Addiction France (Sensibilisation sur la drogue et l'alcool)
- Sytrad (Syndicat de tri des déchets – actions sur l'environnement).
- France Victimes. Organisme qui accompagne les victimes de violences diverses. La structure dans la Drôme se nomme REMAID et dans l'Ardèche l'AMAV
- Colosse aux pieds d'Argile. Organisme pour des interventions des violences sexuelles dans le sport.

PLAN D'ENGAGEMENT

Le plan d'engagement, initié, mis en place et financé par la FFF sur cette saison 2025/2026, vise à proposer aux clubs des interventions de partenaires divers.

Le plan d'Engagement sociétal de la Fédération se structure autour de 3 grandes priorités :

- La lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations : sexistes, sexuelles, racistes, LGBTphobes, violences verbales et physiques.
- Le développement de la citoyenneté, de l'inclusion, de l'insertion sociale et professionnelle, de la mixité et la féminisation.
- L'engagement environnemental qui doit permettre le développement durable des pratiques du football.

Ce plan a été mis en place depuis le mois de Février. Pour une question de communication et d'information aux clubs, le District a choisi de ne pas le mettre en place pour cette fin de saison.

En revanche, le District le communiquera en ce début de saison 2026/2027 pour que les clubs puissent se positionner sur des interventions via un catalogue numérique dédié. Des informations complémentaires seront à disposition des clubs.

Sur la 2nde partie de saison 2025/2026, le salarié en charge de la prévention à assister à 2 réunions en visio et 1 réunion en présentiel à la Laurafoot pour le lancement de ce plan et de sa mise en place en Drôme-Ardèche.

STRUCTURATION DES CLUBS

- 2 réunions sur la présentation du projet club à l'ensemble des clubs intéressés (Réunion à Sauzet et à Albon).
- Participation aux ETD (réunion des techniciens du DDA) (15 réunions sur la saison)
- Gestion des différents dispositifs initiés par la FFF (PEF, puissance Foot « accompagnement scolaire, Toutes Foot et dictée des clubs)
- 2 jurys (Programme Educatif Fédéral et Toutes Foot)
- Découverte du « plan d'engagement » initié et mis en place par la FFF
- 2 formations CFI projet club
- 1 formation Accompagnateur projet club
- 1 réunion de suivi et présentation auprès du club de Sauzet FC
- Réunion de lancement saison 2026/2027 à ce sujet.

SUIVI SERVICE CIVIQUE

Prise d'information et travail avec les organismes partenaires (Département de la Drôme et de l'Ardèche ainsi que des CDOS de la Drôme et de l'Ardèche) pour cette 3ème saison de gestion.

Accompagner et renseigner les clubs en demande de service civique pour les aider à définir les missions durant la saison. Accompagnement possible du service civique sur des formations fédérales et autres diplômes en vue d'une professionnalisation et d'une structuration de club.

Obtention du numéro d'agrément collectif auprès de la DRAJES pour accueillir 10 services civiques et les mettre à disposition des clubs demandeurs. Réalisation du dossier, entretiens téléphoniques et visio avec la DRAJES pour le suivi de ce dossier.

Suivi de la formation des tuteurs (découvrir le rôle du tuteur).

DISPOSITIF « PUISSANCE FOOT » ET « CLUB LIEU DE VIE »

Puissance foot

Dispositif qui existe depuis quelques saisons au sein de la FFF. C'est un accompagnement scolaire que le club peut proposer à ses licenciés selon 3 niveaux d'implication. Le club doit définir un temps d'accueil régulier chaque semaine et une salle convenable pour travailler. Pour cette 4ème saison, le District a continué de mener ce dossier. J'ai informé et suivi les clubs sur ce dispositif et gérer ce dossier.

Voici la liste des clubs inscrits sur cette saison 2025/2026 :

- Vallon Pont d'Arc FC
- Tain Tournon RC
- Roiffieux AV.S
- St Jean de Muzols FC
- La Veore Montoisson AS

Club lieu de vie

Dispositif visant à faire vivre et dynamiser son club house à travers des actions, réunions, formations et évènements tout au long de la saison. L'objectif est d'informer les clubs en fin de saison pour que ceux-ci s'inscrivent sur un lien proposé au mois de juin. Le travail se fait ensuite en lien direct avec la Ligue sur le dépôt des actions sur la plateforme « Be-sport ».

APPEL À PROJET « TOUTES FOOT »

Dossier entrant dans sa 4ème saison, initié par la FFF, qui vise à développer le football féminin à travers un appel à projet. Les inscriptions se sont faites jusqu'au mois de décembre. L'inscription étant validé sur retour de leur dossier. Les clubs ont ainsi pu travailler et proposer plusieurs actions suivant 2 axes :

- 1- Augmenter le nombre de pratiquantes
- 2- Favoriser la mixité dans la prise de responsabilité

Comme le fonctionnement du PEF, le dispositif « Toutes Foot » s'est doté du même fonctionnement, à savoir d'envoyer les actions réalisées via Portail club. Ils avaient également la possibilité de créer et d'envoyer une vidéo de 2 minutes maximum (facultatif) sur la présentation du club et des actions réalisées.

Mise en place durant début mai d'un jury (composé de la commission féminine et de 2 techniciens) pour l'élection du jury départemental.

Voici la liste des clubs s'étant inscrits à ce dispositif (7 clubs sur les 14 inscrits ont renvoyé des actions) :

- Alboussière AS
- St Jean de Muzols FC
- Villevocrance AS
- Bas Vivarais US
- Cornas AS
- Chateauneuf sur Isère C.OM
- Chabeuil FC
- FC 540
- Vallon Pont d'Arc FC
- Hauterives GS
- Romans PS
- Rhône Crussol Foot
- US 2 Vallons
- Davézieux US

Le jury a dû sélectionner 3 clubs qui ont été qualifiés pour participer au jury de Ligue.

Les 3 clubs lauréats de Drôme Ardèche pour cette saison sont :

- ST JEAN DE MUZOLS FC
- LA VEORE MONTISON
- RHONE CRUSSOL FOOT 07

Le club de ST JEAN DE MUZOLS FC et RHONE CRUSSOL FOOT ont également été lauréat de ce dispositif sur le jury de Ligue, ils vont pouvoir concourir pour le jury national !

Le District Drôme Ardèche de Football a également participé à cet appel à projet dans la catégorie « District et Ligue ». Nous avons proposé 6 actions et créé la vidéo de présentation. Le dossier a été envoyé à la FFF pour participer au jury national.

Les 6 actions sont :

- Les rencontres
- Foot inclusion « j'aIME le foot »
- Femme Foot
- La rentrée du foot au féminin
- Challenge Jean Pierre VAUX
- Foot en marchant en mixité

TRAVAIL ET RÉUNIONS AVEC LES INSTANCES

- Visio FFF pour projet club
- Visio plateforme signalement FFF
- Réunion ETR (à la Laurafoot) sur les différents dispositifs FFF
- Visio des référents Ligue sur le plan d'engagement de la FFF
- Journée de travail à la Laurafoot sur le plan d'engagement
- Webinaire dispositif FAFA

L. COMMISSION DE L'ARBITRAGE

PRÉAMBULE

Deuxième saison en poste pour notre CTDA.

- 4 Formations Initiales en Arbitrage ont été proposés aux candidats, 3 réunions techniques décentralisées et des recyclages pour chacune des catégories.
- Un développement de l'accompagnement du tutorat.
- Interventions au Pôle d'Excellence du Foot Amateur.

FORMATION INITIALE (candidats arbitres adultes et jeunes)

CANDIDATS ADULTES ET JEUNES				
SESSION	CANDIDAT(E)S INSCRIT(E)S DDAF	CANDIDAT(E)S INSCRIT(E)S HORS DDAF	REFUSÉS DDAF	REFUSÉS HORS DDAF
Août 2025	24 dont 0 féminine	1 dont 0 féminine	1	0
Octobre 2025	26 dont 0 féminine	0 dont 0 féminine	3	0
Décembre 2025	15 dont 0 féminine	0 dont 0 féminine	1	0
Février 2026	26 dont 0 féminine	3 dont 0 féminine	3	0

Aucune candidate n'a participé aux formations initiales 100% féminines organisées par la LAURA Foot. Il s'agit là d'un axe de travail de la CDA pour la saison à venir.

Au total, 83 candidats du DDAF ont été admis au cours de la saison 2025/2026 avec un taux de réussite de 91%.

Nouveauté pour les sessions de Décembre et Février : la séance 7 était ouverte aux parents.

Avec pour objectif d'améliorer la fidélisation chez nos jeunes arbitres. Un bilan sera fait à la fin de la saison 2026-2027.

La réunion de fidélisation (séance N°8 de la FIA) qui clôturait le cursus de formation des arbitres stagiaires adultes s'est déroulée le 24 avril, tandis que pour les jeunes, cela se tenait le 22 Mai (également en présence des parents), au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

En préambule de cette soirée, chaque arbitre présent a reçu son écusson d'arbitre et un diplôme en présence des membres de la CDA ainsi que leurs parents et/ou accompagnateurs.

FORMATION CONTINUE (arbitres adultes et jeunes)

ARBITRES ADULTES			
CATEGORIES	PRÉSENTS	ABSENTS	EXCUSÉS
AG des arbitres	138	0	3
Arbitres-Assistants	18	0	1
Arbitres District 4	60	4	
Arbitres District 3	31	0	0
Arbitres District 1 et 2	29	0	0
JEUNES ARBITRES			
CATÉGORIES	PRÉSENTS	ABSENTS	EXCUSÉS
AG des Arbitres Matinées (2 samedis)	25 JAD1 / 20 JAD2 / 28 JAD3 = 73	4	3

ARBITRES ADULTES ET JEUNES (réunions techniques)	
LIEU	PRÉSENTS
VILLENEUVE DE BERG	30
SERVES SUR RHÔNE	34
GUILHERAND-GRANGES	67
TOTAL	131

Au cours de cette saison sportive, 4 assemblées générales (durée : une demi-journée) ont été organisées (samedi 6 septembre 2025 à La Voulte sur Rhône et 13 septembre 2025 à Valence). Un rattrapage du test physique et du test vidéo a été organisé à Pont de l'Isère.

En Novembre 2025, 131 arbitres (toutes catégories confondues) ont participé aux 3 réunions techniques (sur la base du volontariat) qui ont été mises en place par secteur géographique (Villeneuve de Berg, Servas sur Rhône et Guilherand-Granges).

Par ailleurs, les recyclages ont évolué, avec une journée entière en D1 et D2, mais aussi en D3. Une demi-journée pour les D4, et les jeunes (2 dates possibles), ainsi qu'une date de rattrapage ont été programmées.

Enfin, 3 séances supplémentaires pour effectuer le test physique (TAISA) ont été proposées aux arbitres adultes et jeunes en activité.

FORMATION ELITE (préparation théorique : questionnaire sur les lois du jeu et rapport disciplinaire vidéo)

CANDIDATS ARBITRES ADULTES ET JEUNES			
DATE	INSCRITS	PRÉSENTS	ADMIS
Juin 2025	1 candidate Ass + 3 candidats Adultes + 8 Jeunes + 2 PEFA	1 candidate Ass + 3 candidats Adultes + 8 Jeunes + 2 PEFA	1 candidate Ass + 3 candidats Adultes + 4 Jeunes + 2 PEFA

La CDA pour cette nouvelle saison avait laissé la possibilité aux candidats de postuler au sein du groupe promotionnel. Lors de sa réunion, elle a validé les demandes, mais a aussi complété la liste des participants pour donner suite aux différents retours proposés par les membres qui ont observé. Au total, le groupe était composé de 25 candidats. Fin Février, le groupe a été réduit à 15 unités, afin de respecter les quotas de la ligue et aussi améliorer la qualité de travail avec les candidats. L'organisation était une alternance de visio et de présentiel.

FORMATION SPÉCIFIQUE BEACH SOCCER

Aucune formation spécifique « arbitrage Beach Soccer » n'a été mise en place au cours de cette saison sportive.

FORMATION SPÉCIFIQUE FUTSAL

Une demi-journée de formation (théorique et pratique) s'est déroulée en amont de nos compétitions départementales, avec la présence de Vincent GENE BRIER, CTRA. Remerciements au club du FC EYRIEUX EMBROYE pour la mise à disposition de la salle ainsi qu'aux collègues de l'équipe technique pour la collaboration sur la pratique.

INTERVENTION SECTION SPORTIVE A FILIERE ARBITRAGE (PEFA VALENCE)

JOURS D'INTERVENTION
Mardi – Mercredi - Jeudi

L'animation de la section sportive à filière arbitrage (PEFA) tout au long de l'année scolaire à hauteur de 2 séances par semaine permet aux élèves de suivre leur scolarité tout en pratiquant l'arbitrage au quotidien.

Les mardi et jeudi étaient proposés un travail à dominante athlétique. Et les mercredis, les observations de matchs étaient réalisées sur des rencontres officielles, de la section ou des établissements voisins.

Le PEFA a désigné une arbitre au championnat de France UNSS filles, 2 à la finale interacadémique de Futsal et 1 au championnat de France Futsal Garçons.

Plusieurs dates pour le concours d'entrée au PEFA (année scolaire 2026/2027) ont été programmées :

Lundi 13 Avril, Mardi 14 Avril, Mercredi 22 Avril. La sélection des candidats a été établie selon les directives de la Direction de l'Arbitrage (entretien, dossier scolaire, tests physiques et observations...).

Ainsi, 6 nouveaux élèves intégreront le PEFA en septembre 2026, ce qui porte le nombre à 10 élèves pour l'année scolaire 2026/2027.

FORMATION DES OBSERVATEURS ET TUTEURS

La formation annuelle des observateurs s'est déroulée le Mercredi 10 Septembre 2025 au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

Il s'agissait d'une présentation d'analyse vidéo d'une rencontre d'un arbitre D1 lors de la saison 2024-2025, avec pour objectif, cibler les attendus de la CDA.

La formation annuelle des tuteurs s'est déroulée le Mercredi 24 Septembre 2025 au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

Au cours de cette soirée, plusieurs sujets ont été abordés, à savoir :

- Bilan de la saison 2024-2025
- Directives techniques et administratives
- Analyse d'un passage vidéo et feedbacks à réaliser

L'objectif principal de ces formations sont d'uniformiser le rôle et la mission de l'observateur et/ou tuteur.

SENSIBILISATION CLUBS

Les clubs du FC EYRIEUX EMBROYE et de l'US VAL D'AY ont sollicité notre CTDA pour animer une formation autour de l'arbitrage.

Au programme :

- Coursus de l'arbitre.
- Analyse vidéo sur la thématique de l'anéantissement d'occasion manifeste de but.
- Temps d'échanges.

Nicolas BRUNEL

Pour la Commission de l'Arbitrages

Page **40** sur **64**

M. COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES - CDTIS

Membres

- Richard ZAVADA – Président
- M. DELORME Bernard
- M. PLAN Joël
- M. VILLAND Jean-François

Responsable de secteurs – Délégués de terrain

- Secteur Ardèche-Nord : Jean-François VILLAND
- Secteur Drôme-Nord : Bernard DELORME
- Secteurs Centre-Ardèche/Centre-Drôme : Bernard DELORME / Richard ZAVADA
- Secteur Drôme-Sud : Joël PLAN
- Secteur Ardèche-Sud : Richard ZAVADA

RÉUNIONS CDTIS

9 réunions en présentiel.

PV 1 : 17/09/2025 - PV 2 : 15/10/2025 - PV 3 : 19/11/2025 - PV 4 : 17/12/2025 - PV 5 : 11/02/2026 - PV 6 : 25/03/2026 - PV 7 : 29/04/2026 - PV 8 : 27/05/2026 - PV 9 : 25/06/2026.

Chaque réunion fait l'objet d'un PV, consultable sur le site du District, ce PV permet au club concerné par une demande (Classement, demande d'avis préalable, etc.) de suivre l'avancement de son dossier, la date de la transmission à la CRTIS (Ligue), de connaître la réponse ou le détail de la notification qui est transmise au propriétaire et au club cette décision est retranscrite dans le PV du District que ce soit une décision prise par la CFTIS (FFF) ou la CRTIS (Ligue).

BILAN DES VISITES COMMISSION TERRAINS ET ÉQUIPEMENTS 2025/2026

- 35 : Classements des éclairages en LED et en IM de Niveau E5 à E7,
- 53 : Classements des installations sportives de Niveau T3 à T7.

CIRCUIT D'INSTRUCTION ET DE VALIDATION DU DOSSIER

- Organisation d'une réunion avec la mairie et le club, suivie d'une pré-visite des installations concernées.
- À l'issue de cette visite, une demande d'avis préalable relative aux installations ou à l'éclairage doit être établie et signée par le propriétaire de l'installation.

- Cette demande doit être accompagnée de l'ensemble des documents techniques et administratifs relatifs au projet.
- Le dossier complet est ensuite transmis au District pour avis, puis envoyé à la Ligue (CRTIS).

Après étude du dossier par la CRTIS

- En cas d'avis favorable, un dossier FAFA équipement est adressé au propriétaire de l'installation. Celui-ci doit le compléter avec l'ensemble des pièces demandées, puis le retourner au District Drôme-Ardèche de Football pour instruction.
- En cas d'avis défavorable, le projet doit être revu et modifié afin de prendre en compte les observations formulées, avant une nouvelle présentation du dossier.

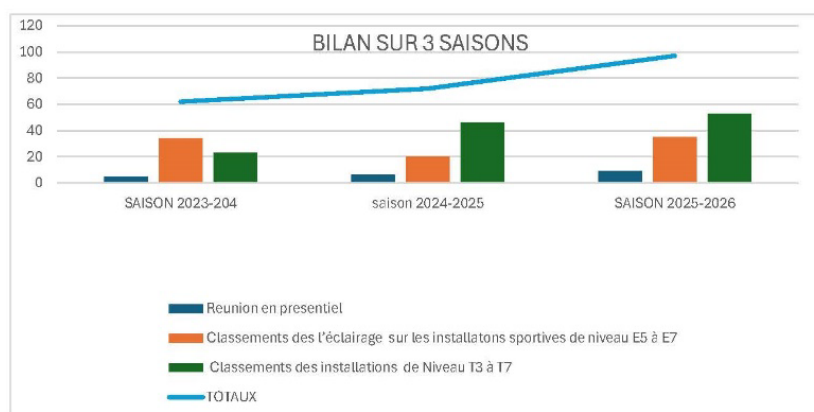
La Commission du District accompagne les clubs dans les mises à niveau des installations et éclairages dans la rédaction de la demande classement dans les premiers ébauches DAP pour une rénovation ou une création concernant des installations.

Les installations sportives (stades, complexes sportifs, gymnases pour le Futsal) pouvant recevoir des compétitions ainsi que leurs éclairages sont classés par la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS), en relation avec les commissions régionales en Ligue et District.

La Commission Fédérale accompagne également les clubs dans les mises à niveau des installations pour les accessions.

Sur des sujets transverses (évolution règlementaire ou législative, innovations, accessions...), la CDTIS travaille avec le service Terrains et Installations Sportives de la FFF en lien avec la Ligue de Football Professionnel, l'UEFA et la FIFA.

Colonne1	SAISON 2023-204	saison 2024-2025	SAISON 2025-2026
Reunion en presentiel	5	6	9
Classements des l'éclairage sur les installatons sportives de niveau E5 à E7	34	20	35
Classements des installations de Niveau T3 à T7	23	46	53
TOTAUX	62	72	97



Richard ZAVADA

Pour la Commission des Terrains et Infrastructures Sportives

VI. PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES POUR LA SAISON 2026/2027

A. PROPOSITION U15 D3

TEXTE ACTUEL	TEXTE PROPOSÉ
D3 : (x équipes) 1ère Phase : Phase de brassage. Les équipes descendantes de D2 à l'issue de la saison précédente, et toutes les équipes en D3, D4 et D5 de la 2^{ème} phase de la saison précédente (hormis celles accédant en D2) sont réparties en x poules de 8 ou 10. 2ème phase : D3 : 3 poules de 10 équipes. A l'issue de la phase de Brassage, les 30 équipes ayant obtenu le meilleur classement sont regroupées en D3. D4 : 3 poules de 10 équipes. Les 30 équipes suivantes à l'issue du brassage intègrent la D4. D5 : x Poules. Les équipes non retenues en D3 et D4 intègrent la D5. De nouvelles équipes pourront être intégrées en D5. A l'issue de la saison, D3 : Les 2 premiers de chaque poule du niveau D3 montent en D2. Si pour une raison quelconque, une équipe classée première ou deuxième ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée troisième de la même poule accéderait à sa place. Dans le cas où une ou plusieurs équipes classées premières ou deuxièmes ou troisièmes ne peuvent accéder et que le nombre d'équipes montant est insuffisant, un repêchage sera effectué en D2. Toutes les autres équipes sont réintégrées en Brassage pour la saison suivante. D4 : Toutes les équipes sont réintégrées en Phase de Brassage pour la saison suivante. D5 : Toutes les équipes sont réintégrées en D3 Phase de Brassage pour la saison suivante.	D3 : (x équipes) 1ère Phase : Phase de brassage. Les équipes descendantes de D2 à l'issue de la saison précédente, et toutes les équipes en D3, D4 et D5 de la 2^{ème} phase de la saison précédente (hormis celles accédant en D2) sont réparties en x poules de 8 ou 10. 2ème phase : D3 : 3 poules de 10 équipes. A l'issue de la phase de Brassage, les 30 équipes ayant obtenu le meilleur classement sont regroupées en D3. D4 : 3 poules de 10 équipes. Les 30 équipes suivantes à l'issue du brassage intègrent la D4. D5 : x Poules. Les équipes non retenues en D3 et D4 intègrent la D5. De nouvelles équipes pourront être intégrées en D5. A l'issue de la saison, D3 : Accession en D2 : Les 2 premiers de chaque poule du niveau D3 montent en D2. Si pour une raison quelconque, une équipe classée première ou deuxième ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée troisième de la même poule accéderait à sa place. Dans le cas où une ou plusieurs équipes classées premières ou deuxièmes ou troisièmes ne peuvent accéder et que le nombre d'équipes montant est insuffisant, un repêchage sera effectué en D2. Maintien en D3 : Sont maintenues en D3 les équipes ne montant pas en D2 et non soumises au retour au brassage selon l'article ci-dessous. Retour en brassage : Seront réintégrées en brassage, le nombre d'équipes suffisant à rétablir un total de 30 équipes engagées pour la saison 2027-2028, selon le tableau suivant, compte tenu des montées depuis la D4 et du nombre de descendant(s) de D2. D4 : Accession en D3 : Les équipes premières de poules accèdent en D3 selon le tableau ci-dessous. Si pour une raison quelconque, une équipe classée première ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée deuxième de la même poule accéderait à sa place. Si pour une raison quelconque, une équipe classée première ou deuxième ne pouvait accéder à la division supérieure, l'équipe classée troisième de la même poule accéderait à sa place. Toutes les autres équipes sont réintégrées en Phase de Brassage pour la saison suivante. D5 : Toutes les équipes sont réintégrées en Phase de Brassage pour la saison suivante.

SAISON 2026 - 27

U15 Accession LAURA : Le même club club accède en U15R2 (et U16R2 éventuellement)

U15D1									
Début saison	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Descentes de Ligue U15R2 et/ou 14R1	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Montées en U15R2 (+Evt 16R2)	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Maintien en U15D1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Descentes en D2	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Montées de D2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Total Fin saison	12	12	12	12	12	12	12	12	12
U15D2									
Début saison	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Descentes de D1	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Montées en D1	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Descentes en D3	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Montées de D3	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Total Fin saison	24	24	24	24	24	24	24	24	24
U15D3									
Début 2é phase	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Descentes de D2	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Montées en D2	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Descentes en Brassage	3	3	4	5	6	7	8	9	10
Montée de D4	4	3	3	3	3	3	3	3	3
Total Fin de saison	30	30	30	30	30	30	30	30	30

B. CRÉATION D'UNE NOUVELLE COUPE U17

TEXTE ACTUEL	TEXTE PROPOSÉ
3.2.5 AUTRES COMPÉTITIONS RÈGLEMENTS SPORTIFS SPÉCIFIQUES I. Les coupes et compétitions particulières 1. Dispositions générales -liste des épreuves proposées ARTICLE 1 : Le District Drôme Ardèche a délégué l'organisation des épreuves de Coupe aux commissions suivantes : *Commission des compétitions Seniors : - Coupe Xavier Bouvier, - Coupe René Giraud - Coupe Vétérans. *Commission des compétitions des Jeunes - U20 : Coupe George Etienne, - U17 : Coupe Christian Vivier - Boudrier, - U15 D1 et D2 : Coupe Jean Pierre Quintin, - U15 D3, D4 et D5 : Coupe Gilbert Pestre, - U13 à 8 : Coupe Charles André, - Festival U13 Pitch.	3.2.5 AUTRES COMPÉTITIONS RÈGLEMENTS SPORTIFS SPÉCIFIQUES I. Les coupes et compétitions particulières 1. Dispositions générales -liste des épreuves proposées ARTICLE 1 : Le District Drôme Ardèche a délégué l'organisation des épreuves de Coupe aux commissions suivantes : *Commission des compétitions Seniors : - Coupe Xavier Bouvier, - Coupe René Giraud - Coupe Vétérans. *Commission des compétitions des Jeunes - U20 : Coupe George Etienne, - U17 D1 et D2 : Coupe Christian Vivier - Boudrier, - U17 Brassage D3 et D4 : Coupe U17 DDAF, - U15 D1 et D2 : Coupe Jean Pierre Quintin, - U15 D3, D4 et D5 : Coupe Gilbert Pestre, - U13 à 8 : Coupe Charles André, - Festival U13 Pitch.

C. ENCADREMENT DES ÉQUIPES PAR ÉDUCATEURS DIPLÔMÉS

ARTICLE 1 - ÉQUIPES CONCERNÉES

Sont concernées les équipes appelées à évoluer dans les catégories suivantes à compter de la 1ère journée de championnat de la saison qui s’ouvre :

- Senior D1, D2,
- U20 D1,
- U17 D1, D2,
- U15 D1, D2.

ARTICLE 2 - DIPLÔMES REQUIS DES ÉDUCATEURS

Les clubs ayant une équipe visée à l’article 1 ont l’obligation d’avoir un éducateur titulaire au minimum.

TEXTE ACTUEL			TEXTE PROPOSÉ	
CATÉGORIES ET NIVEAUX	DIPLÔMES REQUIS (à minima)	ANCIENS DIPLÔMES	CATÉGORIES ET NIVEAUX	DIPLÔMES REQUIS (à minima)
SENIORS D1, D2 U20 D1 (1)	CFF3 ou DF Coach Seniors ou CFI Seniors	Animateur Senior	SENIORS D1 et D2	CFF3 ou DF Coach Seniors
U17 D1 et D2	CFF3 ou DF Coach Jeunes CFI U14/U19	Initiateur 2	U20 D1	CFI Seniors
U 15 D1 et D2	CFF2 ou DF Coach Jeunes ou CFI U14/U19	Initiateur 2	U17 D1 et D2	CFF3 ou DF Coach Jeunes CFI U14/U19
			U15 D1 et D2	CFF2 ou DF Coach Jeunes ou CFI U14/U19

(1) A titre dérogatoire, le diplôme n’est pas exigé pour la saison 2024-2025

D. CHALLENGE FUTSAL JEUNES

ARTICLE 1 - CHALLENGE FUTSAL JEUNES

Le District de Drôme-Ardèche de Football organise des épreuves Jeunes intitulées

- Challenge FUTSAL spécifique U11, U13, U15 et U17 Futsal.

Il ne s'agit pas d'une compétition officielle mais d'une pratique Loisirs.

ARTICLE 2 - COMMISSION D'ORGANISATION

La Commission Départementale Nouvelles Pratiques est chargée, en collaboration avec la commission technique et des jeunes de la gestion de cette épreuve.

Les Règlements Généraux de la FFF, les Règlements Généraux du District Drôme-Ardèche sont appliqués pour autant qu'ils ne se trouvent pas modifiés par des dispositions spéciales insérées dans le présent règlement des pratiques jeunes Futsal.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS

3.1 Ces compétitions sont ouvertes aux équipes des clubs engagées dans les compétitions du District Drôme-Ardèche de Football (une seule équipe par club) de la catégorie concernée (U11, U13, U15 et U17).

3.2 Les clubs participant aux pratiques sont dans l'obligation d'avoir un éducateur responsable.

Il est recommandé qu'il ait suivi la formation « Futsal Initiation » ou s'inscrire sur une session lors de la saison en cours.

3.3 Il n'y aura pas de droit d'engagement.

3.4 Les frais d'arbitrage seront équitablement répartis aux clubs engagés.

ARTICLE 4 - SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

4.1 La compétition se déroule :

Sous forme de championnat sur une ou plusieurs journées. Les équipes seront réparties dans un nombre de poules en fonction des engagements.

Une finale, en fonction du nombre de poules (4 ou 6 équipes) sera organisée, pour chacune des catégories, à l'issue de la phase championnat.

4.2 En complément aux dispositions énoncées par le présent règlement, les lois du jeu du futsal édictées par la FIFA sont applicables.

4.3 Le calendrier est établi par la Commission Départementale Nouvelles Pratiques.

4.4 L'organisation des championnats et des plateaux sont constitués en lien avec le nombre d'équipes engagées et fera l'objet d'une parution sur le site du District après la date limite des inscriptions.

4.5 Les équipes devront apporter deux ballons (pour l'échauffement) et un jeu de chasubles. Le District fournira le ballon de la rencontre

4.6 Les ballons devront être de Type Futsal (T3 jusqu'en U9, T4 à partir des U11)

4.7 Un membre de la commission Départementale Nouvelles Pratiques ou l'arbitre, gèrera la table de marque.

ARTICLE 5 – RENCONTRES

5.1 La durée des rencontres :

- U17 : Temps maximum de jeu sur le plateau : 90 minutes.
- U15 : Temps maximum de jeu sur le plateau : 80 minutes.
- U13 : Temps maximum de jeu sur le plateau : 60 minutes.
- U11 : Temps maximum de jeu sur le plateau : 60 minutes.

5.2 Les rencontres seront dirigées par les arbitres officiels désignés par la Commission des Arbitres du District Drôme-Ardèche de Football, Seront désignés principalement les arbitres qui auront suivis la formation Arbitre Futsal.

5.3 Le chronométrage ne pourra être arrêté durant la partie que sur demande des arbitres.

ARTICLE 6 - ORGANISATION

Pour l'ensemble des plateaux il est fait application des articles 16 et 17 des Règlements Sportifs du District Drôme-Ardèche de Football, le classement est établi en tenant compte des points attribués.

ARTICLE 7 - LICENCES - QUALIFICATIONS - DISCIPLINES

7.1 Licences et Qualifications

Pour participer à l'épreuve, les joueurs doivent être régulièrement qualifiés pour leur club à la date de la rencontre et être autorisés à pratiquer dans leur catégorie respective avec une licence Futsal ou Foot Libre.

Le nombre de joueurs titulaires d'une double licence pouvant être inscrits sur la feuille de match n'est pas limité.

7.2 Spécificité plateaux U17 : Pourront participer aux rencontres des plateaux U17, uniquement les joueurs licenciés U16 ou U17. (Pas de U15).

Pour les autres catégories il est fait application du tableau de sur classement des joueurs et joueuses figurant dans le Guide Pratique du District Drôme-Ardèche de Football.

7.3 Qualification des équipiers premiers en équipes réserves (art 51 des règlements Sportifs du District Drôme Ardèche)

Ne peut participer à un match d'une équipe inférieure le joueur qui a pris part à la dernière rencontre disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

7.4 Discipline

1- Les questions résultantes de la discipline de joueurs, éducateurs, dirigeants, supporters et spectateurs pendant et après le match sont jugées, par la commission Départementale Nouvelles Pratiques. Pour les fautes et faits graves qui auront entraînés une exclusion (agressions physique, insultes raciale avérée, insultes envers un officiel) le joueur ou dirigeant sanctionné ne pourra plus participer aux rencontres de cette même journée.

Un rapport sera rédigé par l'arbitre et le délégué de la rencontre. La commission de discipline du District sera saisie. Les sanctions seront applicables dans les autres pratiques du football, selon l'article 123.6 des Règlements Sportifs du District Drôme Ardèche est applicable.

2- Dans le cadre des pratiques jeunes les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion Temporaire (2 mn)
- Exclusion

Le joueur ne pourra pas revenir dans le match, il sera suspendu automatiquement pour le match suivant de son équipe. Les journées challenge Futsal comporteront plusieurs rencontres. Si l'exclusion intervient lors de la dernière rencontre jouée par son équipe ; elle sera applicable lors de la première rencontre de la journée suivante.

En cas d'exclusion, l'équipe pourra être complétée après deux minutes au premier arrêt de jeu ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.

Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuivra le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.

Si les deux équipes jouent toutes deux à quatre ou à trois et qu'un but est marqué, elles pourront être complétées d'un joueur.

Un joueur suspendu dans une autre pratique du football (championnat, coupe), l'article 123.6 des Règlements Sportifs du District Drôme Ardèche reste applicable, (Equivalence : Un plateau Futsal un match championnat ou coupe.

Une équipe qui participe au challenge Futsal du District pourra être exclue de la journée en cas de débordements ou comportements excessifs (insultes, provocations répétées) de ses supporters. Ceci sera à l'appréciation de l'arbitre et du délégué de la Commission loisirs présents.

7.5 Appels

Les décisions des comités d'organisation des compétitions officielles de Futsal lors des journées sont prises en dernier ressort et ne peuvent être susceptibles d'appel.

En ce qui concerne les sanctions disciplinaires arrêtées par les commissions de discipline à la suite d'incidents graves relatés par la Commission Départementale Nouvelles Pratiques, les appels relèvent de la procédure particulière figurant au règlement disciplinaire.

ARTICLE 8 - NOMBRE DE JOUEURS

Pratique U11 à U17 : Les équipes sont composées de cinq joueurs dont un gardien de but + 3 remplaçants possibles.

Pour tous les joueurs, les remplacements sont volants.

Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant. Si une équipe comporte moins de trois joueurs, y compris le gardien de but, le match doit être arrêté.

Le nombre de joueurs est de trois pour débiter un match.

ARTICLE 9 - ÉQUIPEMENT DES JOUEURS

L'équipement des joueurs doit répondre aux exigences de l'article IV des lois du jeu du Futsal édictées par la FIFA.

Les équipes doivent avoir à leur disposition, si possible, deux jeux de maillots de couleurs différentes.

Un jeu de chasubles.

Le port des protège-tibias est obligatoire.

Le port de chasubles est obligatoire pour les joueurs remplaçants.

En cas de couleurs similaires, l'équipe visiteuse changera de couleur.

ARTICLE 10 - BALLONS

Les caractéristiques des ballons doivent répondre aux normes indiquées dans la loi II des lois du jeu de Futsal par la FIFA.

ARTICLE 11 - FEUILLE DE MATCH

Les feuilles de rencontres ou FMI seront renseignées et remises au membre de la Commission Départementale Nouvelles Pratiques présent avant le début de la journée.

ARTICLE 12 - CAS NON PRÉVUS

Dans tous les cas non contraires au présent règlement, les statuts et règlements généraux et sportifs du District Drôme -Ardèche sont applicables aux pratiques Jeunes Futsal loisirs

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la commission départementale concernée et en dernier ressort, par le Comité Directeur du District Drôme-Ardèche (hormis les faits disciplinaires).

E. PROTOCOLE PAUSES APAISEMENT

PROTOCOLE DÉPARTEMENTAL PAUSES D'APAISEMENT (OU « TEMPS MORTS »)

Ce protocole est établi conformément aux directives de l'IFAB et validé en Comité Directeur du 30/07/2026

ARTICLE 1 – DÉFINITION

La pause d'apaisement est une interruption temporaire du match, décidée par l'arbitre, dans le but de désamorcer une situation de tension manifeste entre les deux équipes.

Elle vise à :

- Prévenir toute escalade conflictuelle ;
- Restaurer un climat serein et respectueux nécessaire à la poursuite du jeu ;
- Rappeler à chacun (joueurs, capitaines, responsables d'équipe) les règles de comportement et de responsabilité collective.

Sa durée est laissée à l'appréciation de l'arbitre, en fonction des circonstances et du climat observé.

ARTICLE 2 – FONDEMENT RÉGLEMENTAIRE

La pause d'apaisement s'appuie sur la Loi 5 des Lois du Jeu, qui permet à l'arbitre d'interrompre temporairement le match lorsqu'il estime que les conditions ne sont plus réunies pour poursuivre la rencontre dans un climat serein et maîtrisé.

Cette mesure relève exclusivement de l'appréciation de l'arbitre, dans le cadre de sa mission de gestion de la rencontre.

ARTICLE 3 – SITUATIONS JUSTIFIANT LE RECOURS À LA PAUSE

L'arbitre peut décider d'instaurer une pause d'apaisement dans les cas suivants :

- Montée progressive de tensions entre joueurs des deux équipes ;
- Enchaînement de provocations, gestes d'humeur ou comportements à la limite de la sanction disciplinaire ;
- Refus collectif d'apaisement après un arrêt de jeu tendu ;
- Atmosphère conflictuelle persistante, sans faute individuelle caractérisée ;
- Comportement excessif ou agitation des responsables d'équipe susceptible de détériorer le climat de la rencontre.

Remarque : la pause d'apaisement ne remplace en aucun cas les sanctions prévues par les Lois du Jeu. Tout comportement constituant une infraction disciplinaire (propos menaçants, contestation collective, gestes agressifs, etc.) doit être immédiatement sanctionné selon les procédures réglementaires (avertissement ou exclusion).

ARTICLE 4 – PROCÉDURE DE DÉCLENCHEMENT

L'arbitre interrompt le jeu par un coup de sifflet et **stoppe son chronomètre**.

Il indique clairement la pause par **la gestuelle du « temps mort » (mains en « T ») par-dessus la tête**.



L'arbitre **demande à tous les joueurs de se rendre dans leur surface de réparation** respective en écartant latéralement les bras et en effectuant un geste de poussée vers l'extérieur au niveau des épaules.



Cette consigne vise à éviter toute interaction négative avec les adversaires ou les spectateurs. Un joueur qui quitte sa surface sans autorisation peut être averti (carton jaune).

L'arbitre invite ensuite dans le rond central :

- Les deux capitaines ;
- Les deux entraîneurs ;
- Et toute autre personne jugée utile (par exemple : le délégué, le responsable de la sécurité, etc.).

Il **explique les raisons de l'interruption, ce qu'il a observé et les attentes pour la reprise.**

Il **rappelle aux responsables d'équipe leur rôle de maîtrise et d'apaisement.**

Il informe les autres officiels du match (arbitres assistants, délégué...).

ARTICLE 5 – REPRISE DU JEU

L'arbitre s'assure que le climat est stabilisé. Le match redémarre par la reprise correspondant à l'arrêt (coup franc, touche, balle à terre, etc.) conformément aux lois du jeu. La rencontre se poursuit normalement.

ARTICLE 6 – CONSÉQUENCES DISCIPLINAIRES

La pause **n'empêche en aucun cas la prise de sanctions disciplinaires**. L'arbitre peut prononcer des avertissements ou exclusions avant, pendant ou après la pause, selon les comportements constatés.

ARTICLE 7 – INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE (FMI)

Tout déclenchement d'une pause d'apaisement doit être notifié par l'arbitre au sein de l'onglet « Observations d'après-match » de la FMI.

L'arbitre mentionnera dans son rapport :

- Le moment de la pause ;
- Les motifs concrets de son déclenchement ;
- Les réactions observées (joueurs, capitaines, responsables d'équipe) ;
- Les éventuelles mesures disciplinaires prises ;
- Les impacts sur le climat du déroulement de la suite de la rencontre.

Ce rapport constitue un élément essentiel pour l'analyse par les instances.

F. PROTOCOLE EXCLUSIONS TEMPORAIRES

PROTOCOLE DÉPARTEMENTAL

EXCLUSIONS TEMPORAIRES (OU « CARTONS BLANCS »)

Ce protocole est établi conformément aux directives de l'IFAB et validé en Comité Directeur du 30/07/2026

CADRE GÉNÉRAL

1. CONTEXTE ET FINALITÉ

Face à la montée des incivilités sur les terrains de football amateur et aux multiples formes de contestation ou de pression exercées sur les arbitres, la FFF a décidé d'engager une démarche volontariste pour préserver le cadre du jeu, protéger les acteurs et encourager le respect des arbitres.

L'exclusion temporaire par carton blanc s'inscrit dans cette dynamique. Elle propose une réponse claire, immédiatement applicable et proportionnée, en phase avec les réalités du terrain.

Ce dispositif permet de réguler les tensions sans rompre l'équilibre du match, tout en renforçant la dimension éducative de la sanction.

2. FONDEMENT RÉGLEMENTAIRE

L'exclusion temporaire repose sur les directives révisées de l'IFAB, en vigueur depuis juillet 2024, qui autorisent les fédérations à introduire ce type de mesure dans leurs règlements des compétitions.

Le présent protocole s'inscrit également dans la continuité du cadre réglementaire adopté par la LFA en assemblée générale en 2008, qui avait ouvert la possibilité d'une exclusion temporaire par carton blanc dans certaines catégories de compétitions régionales et départementales.

Il s'agit donc d'un dispositif fondé à la fois sur une légitimité réglementaire fédérale antérieure et sur une autorisation actualisée de l'instance internationale qui régit les Lois du jeu, permettant une mise en œuvre cohérente, encadrée et juridiquement sécurisée dans les compétitions amateurs.

3. OBJECTIFS DU PROTOCOLE

Ce protocole poursuit plusieurs objectifs opérationnels et pédagogiques :

- Permettre à l'arbitre de disposer d'une réponse immédiate et adaptée à des comportements irrespectueux et contestataires passibles d'avertissement ;
- Responsabiliser les joueurs en les confrontant directement à la conséquence de leurs attitudes ;
- Soutenir l'autorité de l'arbitre sans alourdir son action, dans une logique de prévention des dérives comportementales.

4. CADRE JURIDIQUE DU TRAITEMENT DES RÉSERVES

Le protocole étant rattaché au règlement de la compétition, les éventuelles contestations liées à son application relèvent d'une erreur dans l'exécution du règlement de la compétition, et non d'une faute technique au sens des Lois du Jeu.

En conséquence :

- Les réserves déposées sur ce fondement sont instruites par la commission d'organisation compétente,
- Elles ne sont pas traitées par la Section Lois du Jeu de la commission d'arbitrage, dont la compétence se limite aux réserves techniques (article 146 des règlements généraux).

5. CONCLUSION

L'actualisation, l'extension et l'harmonisation territoriale du dispositif d'exclusion temporaire s'inscrivent dans une stratégie fédérale de responsabilisation des acteurs et d'amélioration du climat de jeu. Elle offre une réponse concrète aux problématiques des arbitres, tout en renforçant la lisibilité du cadre disciplinaire dans les compétitions amateurs.

Ce protocole, fondé sur l'équilibre entre autorité et pédagogie, marque une étape importante dans la gestion des comportements sur nos terrains.

RÈGLES DE MISE EN ŒUVRE

ARTICLE 1 – OBJET ET FINALITÉ DU DISPOSITIF

L'exclusion temporaire est une mesure disciplinaire à effet immédiat et de durée limitée, consistant à retirer un joueur du terrain sans remplacement possible, en réponse à un comportement « déviant » passible d'avertissement (désapprobation envers une décision de l'arbitre par des paroles ou des actes, attroupement, provocation ou confrontation, attitude irrespectueuse, etc.), à l'exception de toutes les autres infractions passibles d'avertissement au sens de la loi 12, en particulier les fautes « de jeu » (tacles, semelles, coudes, tirages de maillot, poussées, etc.).

Elle a pour objet de sanctionner de manière proportionnée certains manquements au comportement attendu d'un joueur, sans recourir à l'exclusion définitive, tout en préservant l'équilibre sportif de la rencontre.

ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION

L'exclusion temporaire s'applique dans toutes les compétitions départementales du District Drôme-Ardèche de Football hors futsal.

ARTICLE 3 – PERSONNES CONCERNÉES

L'exclusion temporaire s'applique exclusivement aux joueurs présents sur le terrain, y compris les gardiens de but. **Elle ne concerne pas les remplaçants ou les joueurs remplacés, ni les officiels d'équipe.**

ARTICLE 4 – NOTIFICATION DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE PAR L'ARBITRE

L'arbitre notifie l'exclusion temporaire en montrant un **carton blanc**. Celle-ci peut intervenir à n'importe quel moment de la rencontre ou de la prolongation.

Sur le plan pratique, il indique clairement au joueur concerné la minute à laquelle débute son exclusion et la minute à partir de laquelle il pourra potentiellement réintégrer le terrain, conformément aux modalités prévues à l'article 6.

Cette double indication est donnée oralement au joueur et notée par l'arbitre sur son carton d'arbitrage. Elle permet de sécuriser le décompte, d'éviter toute confusion, et de prévenir les pressions ou contestations en lien avec la durée d'exclusion.

Si le joueur exclu temporairement est le capitaine, alors un autre joueur de champ, appelé « vice-capitaine » et désigné par le capitaine auprès de l'arbitre lors de la signature de la feuille de match avant la rencontre, est nommé pour porter temporairement le brassard de capitaine pour la durée de l'exclusion. Si le « vice-capitaine » ne se trouve plus sur le terrain à cet instant, alors son équipe doit désigner sans délai un nouveau capitaine.

ARTICLE 5 – DURÉE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

La durée de l'exclusion temporaire est fixée à **10 minutes de jeu effectif**, pour toutes les compétitions autorisant ce dispositif, **à l'exception des catégories U13G et U15F à 8 où la durée de l'exclusion temporaire est fixée à 8 minutes.**

ARTICLE 6 – DÉCOMPTE ET GESTION DU TEMPS

Le décompte de la période d'exclusion débute à la reprise du jeu après la sortie du joueur. L'arbitre ajoute dans ce décompte tout temps de jeu interrompu (remplacements, blessures, célébrations de but, etc.).

Le chronométrage relève de la responsabilité de **l'article central**.

ARTICLE 7 – RETOUR DU JOUEUR SUR LE TERRAIN

À l'issue des 10 minutes, le joueur peut revenir sur le terrain **lors du premier arrêt de jeu suivant, après en avoir reçu l'autorisation de l'arbitre central**. Le retour s'effectue par la ligne de touche, à hauteur de la ligne médiane, sous le contrôle direct de l'arbitre.

ARTICLE 8 – REMPLACEMENT DU JOUEUR EXCLU TEMPORAIREMENT

L'équipe concernée évolue en infériorité numérique pendant toute la durée de l'exclusion temporaire, sans possibilité de remplacement du joueur sanctionné.

À l'issue de cette période, le retour sur le terrain s'effectue :

- Soit par le joueur exclu temporairement ;
- Soit par un remplaçant inscrit sur la feuille de match, si le nombre maximum de remplacements n'a pas été atteint.

ARTICLE 9 – CONSÉQUENCES DISCIPLINAIRES DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

L'exclusion temporaire **équivalut à un avertissement disciplinaire**.

Lorsqu'un joueur reçoit deux avertissements au cours du même match, il est exclu définitivement. Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

1. carton jaune + carton blanc
2. carton blanc + carton jaune
3. carton blanc + carton blanc
4. carton jaune + carton jaune

L'arbitre exclut alors le joueur en lui montrant un carton rouge. Le joueur est exclu pour le reste de la rencontre et son équipe poursuit la rencontre avec un joueur de moins.

ARTICLE 10 – COMPORTEMENT DU JOUEUR PENDANT L'EXCLUSION TEMPORAIRE

Pendant l'exclusion, le joueur reste sous l'autorité de l'arbitre. Il demeure **sur le banc des remplaçants** avec la possibilité de s'échauffer quelques minutes avant la fin de l'exclusion temporaire.

S'il commet une nouvelle infraction passible d'un avertissement ou d'une exclusion directe, l'arbitre l'exclut définitivement du match en lui montrant respectivement un carton jaune puis un carton rouge ou directement un carton rouge. Son équipe évolue alors avec un joueur de moins jusqu'à la fin de la rencontre.

ARTICLE 11 – GESTION DE LA FIN DE PÉRIODE

Si la période d'exclusion temporaire n'est pas entièrement purgée à la fin de la première période, le temps restant est reporté sur la seconde période.

Si l'exclusion temporaire est encore en cours à la fin du match, alors le joueur est considéré comme ayant purgé sa sanction sauf dans le cas de prolongations où le temps restant est reporté sur la première période des prolongations.

Le joueur exclu temporairement est autorisé à participer à la séance de tirs au but, celle-ci constituant une procédure de départage distincte du match et à laquelle l'exclusion temporaire ne s'applique pas.

ARTICLE 12 – CAS DE SOUS-EFFECTIF LIÉ AUX EXCLUSIONS TEMPORAIRES

Lorsque plusieurs exclusions temporaires réduisent l'effectif d'une équipe à moins de 8 joueurs sur le terrain, l'arbitre interrompt définitivement la rencontre.

Il indique ce motif sur la feuille de match et rédige un rapport circonstancié à destination de la Commission Départementale compétente.

ARTICLE 13 – INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE (FMI)

L'arbitre inscrira obligatoirement tout carton blanc sur la FMI après la rencontre selon le même processus que pour les avertissements (cartons jaunes) et exclusions (cartons rouges).

ARTICLE 14 – TRAITEMENT DES RÉSERVES

L'exclusion temporaire constitue une disposition dérogatoire aux Lois du Jeu, dont l'application est conditionnée à son intégration explicite dans le règlement de la compétition concernée.

Lorsqu'une équipe formule une réserve relative à une erreur d'application du présent dispositif, celle-ci relève d'un manquement au règlement de la compétition. Elle est donc instruite par la commission d'organisation compétente, conformément aux procédures de gestion des réserves administratives ou réglementaires.

Ce type de réserve ne constitue pas une réserve technique au sens des Lois du Jeu et n'est pas examiné par la commission d'arbitrage.

ARTICLE 15 – AMENDES FINANCIÈRES

Lorsqu'un joueur reçoit seulement un carton blanc au cours d'un match, aucune amende financière n'est imputée.

Lorsque le cumul prévu à l'article 9 du présent document entraîne la suspension d'un joueur, il convient de se référer aux tarifs figurant dans le « Guide Pratique », rubrique « amendes financières pour sanctions individuelles en match ».

G. ARTICLE 31 – FRAIS D'ARBITRAGE

Se référer au Statut de l'Arbitrage de la FFF – Titre 1 – Organisation et Fonctionnement de l'arbitrage – CHAPITRE 1 – LES INSTANCES – Section 1 – Rôle du Comité Exécutif et des Organismes Directeurs des Ligues Régionales et des Districts – Article 12 – Indemnités dues aux arbitres.

Outre les frais de déplacement, les arbitres reçoivent une indemnité de formation et d'équipement dont le montant est fixé par le Comité Directeur sur proposition de la C.D.A.

31.1 : CATÉGORIES CONCERNÉES

SÉNIORS MASCULINS	SÉNIORS FÉMININES	JEUNES
D1 – D2 – D3- D4 -D5 Coupe René Giraud Coupe Xavier Bouvier	D1 – D2	U20 D1

Dans toutes ces compétitions, les clubs ne paient pas les arbitres le jour du match.

Le règlement sera effectué directement par le District.

31.2 : MUTUALISATION DES FRAIS D'ARBITRAGE

Pour les catégories visées au point 31.1 :

- Le coût total de l'arbitrage de la saison est réparti équitablement entre toutes les équipes engagées dans la même division.

31.3 : MODALITÉS FINANCIÈRES

- Les frais d'arbitrage, par division, de la saison N seront partagés et répartis sur les 4 premiers relevés de compte de l'année N.
- Le 5^{ème} relevé de l'année N pourra servir à effectuer une régularisation si nécessaire.
- Si un forfait modifie le nombre de matchs disputés selon les poules, le montant facturé sera ajusté au prorata du nombre réel de rencontres.
- Si aucun arbitre officiel n'est désigné ou présent sur un match, aucune facturation ne sera appliquée pour cette rencontre.
- La D5 ne bénéficiant pas systématiquement d'une désignation officielle d'arbitre, la facturation sera calculée journée par journée. Le coût total des arbitres de la journée sera réparti uniquement entre les clubs recevant ayant bénéficié d'un arbitre officiel.
 - Le montant payé par chaque club correspondra donc à :
 - Montant total des frais d'arbitrage de la journée divisé par le nombre de clubs recevant ayant bénéficié d'un arbitre officiel.
- Le même principe s'applique pour les coupes René Giraud et Xavier Bouvier ; le calcul sera effectué tour par tour, en divisant le coût total d'arbitrage du tour par le nombre de clubs recevant concernés.

VII. BILAN FINANCIER DE LA SAISON 2025/2026

Éléments transmis aux clubs de football Drôme Ardéchois via la messagerie officielle.

VIII. BUDGET PRÉVISIONNEL ET TARIFS DE LA SAISON 2026/2027

A. BUDGET PRÉVISIONNEL 2026/2027

Éléments transmis aux clubs de football Drôme Ardéchois via la messagerie officielle.

B. TARIFS SAISON 2026/2027

TARIFS - DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL	SAISON 2025/2026	PROPOSITION SAISON 2026/2027
COTISATIONS		
Clubs libres	62,70 €	62,70 €
Autres clubs	33,50 €	33,50 €
Arbitres Dossier Administratif	40,00 €	40,00 €
Arbitre honoraire	20,70 €	20,70 €
Membre du Comité	20,70 €	20,70 €
	1 Euro/par	
Contribution à la structuration et accompagnement des clubs	licencié saison précédente	1 Euro/par licencié saison précédente
COMMUNICATION - RESEAUX - GUIDE PRATIQUE		
Clubs de seniors D5, jeunes féminines, vétérans	31,40 €	31,40 €
Clubs de seniors D4 et au dessus y compris clubs de ligue	62,70 €	62,70 €
Clubs football diversifié, futsal et groupement	10,60 €	10,60 €
Guide pratique arbitre	10,60 €	10,60 €
ENGAGEMENTS EN CHAMPIONNAT		
Seniors D1, D2, D3	221,70 €	221,70 €
Seniors D4	163,70 €	163,70 €
Seniors D5	121,60 €	121,60 €
Vétérans	42,30 €	42,30 €
Futsal seniors	53,10 €	53,10 €
Futsal autres catégories (jeunes féminines...)	25,00 €	25,00 €
Féminines Adultes et à 8 et Football Diversifié	33,90 €	33,90 €
U20	26,70 €	26,70 €
U18 - U17- U15 et Féminines U15 U18 à 8	23,50 €	23,50 €
U13 - U11 et Féminines	21,20 €	21,20 €
U9 - U8 - U6 - U7	10,80 €	10,80 €
ENGAGEMENTS EN COUPES		
Seniors Xavier BOUVIER et René GIRAUD	38,20 €	38,20 €
Seniors Foot Diversifié Gataud et Challenge	38,20 €	38,20 €
Vétérans et challenge (si 1 seul engagement en challenge FD)	19,20 €	19,20 €
Jeunes et Féminines toutes catégories	19,20 €	19,20 €
RECLAMATION ET APPEL		
Appui des réserves pour toutes compétitions	37,00 €	37,00 €
Frais d'audition juridique	74,00 €	74,00 €
Frais administratifs liés à l'audition	42,30 €	42,30 €
FORFAIT EN CHAMPIONNAT ET EN COUPE		
Seniors D1, D2, D3	105,70 €	105,70 €
Seniors D4, D5	74,00 €	74,00 €
Jeunes, féminines, foot diversifié, vétérans	31,80 €	31,80 €
Catégorie U20	53,10 €	53,10 €
Futsal, jeunes, féminines	31,80 €	31,80 €
Futsal séniors	53,10 €	53,10 €
En cas de forfait en championnat : pour les championnats se jouant en une phase au match retour les amendes sont doublées, pour les championnats en plusieurs phases, les amendes sont doublées à la 1ère date de la 2ème phase, en cas de rencontres simples, et uniquement pour les matchs retour lorsque la compétition en 2e phase se déroule sous la forme AR.		

TARIFS - DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL	SAISON 2025/2026	PROPOSITION SAISON 2026/2027
POUR FORFAIT GENERAL		
Seniors D1, D2, D3, D4	211,20 €	211,20 €
Seniors D5	116,30 €	116,30 €
Jeunes, féminines, foot entreprise, vétérans	58,20 €	58,20 €
Catégorie U20	211,20 €	211,20 €
En cas de forfait en championnat : pour les championnats se jouant en une phase au match retour les amendes sont doublées, pour les championnats en plusieurs phases , les amendes sont doublées à la 1ère date de la 2ème phase, en cas de rencontres simples, et uniquement pour les matchs retour lorsque la compétition en 2e phase se déroule sous la forme AR.		
AMENDES - ABSENCE AUX REUNIONS		
Assemblées Générales été ou hiver	105,70 €	105,70 €
Réunion obligatoire ou plénière	42,30 €	42,30 €
Absence convocation - convocation commission juridique	42,30 €	42,30 €
AMENDES ADMINISTRATIVES ET DIVERS		
Courrier insuffisamment affranchi	10,80 €	10,80 €
Non communication de résultats à la demande d'une commission	12,80 €	12,80 €
Retrait d'équipes après la date d'engagement	53,10 €	53,10 €
Absence non justifiée de joueurs sélectionnés en stage	84,60 €	84,60 €
Non présentation de joueurs à une journée de détection	37,00 €	37,00 €
Non accompagnement d'un jeune arbitre à son match par son club	31,80 €	31,80 €
Résultat non saisi (internet, Foot clubs) avant lundi 12 h	10,80 €	10,80 €
Frais de déplacement (article 115)	2,50 € / km	2,50 € / km
AMENDES - FEUILLE DE MATCH		
Non retour feuille de match dans les délais (48 h)	16,00 €	16,00 €
Non identification de la rencontre sur feuille de match	21,20 €	21,20 €
Feuille de match incomplètement renseignée	7,70 €	7,70 €
Etablissement feuille de match sans que la rencontre se soit disputée	369,60 €	369,60 €
Absence feuille de match informatisée	26,30 €	26,30 €
Falsification feuille de match	369,60 €	369,60 €
Numéro de licence manquant	10,80 €	10,80 €
AMENDES - ORGANISATION DES RENCONTRES		
Changement de date ou d'horaire de rencontre sans autorisation	26,70 €	26,70 €
Non paiement des officiels le jour de la rencontre	63,40 €	63,40 €
ECLAIRAGE		
Contrôle de l'éclairage pour les compétitions de district	52,30 €	52,30 €
Déplacements visite terrain - décennale	75,00 €	75,00 €
Visite et contrôle de l'éclairage pour les compétitions de ligue voir tarif ligue	75,00 €	75,00 €
POUR FAITS DE DISCIPLINE		
AMENDES FINANCIERES POUR SANCTIONS INDIVIDUELLES EN MATCH		
Avertissement confirmé	14,80 €	14,80 €
Un match avec sursis	23,50 €	23,50 €
Deux matchs avec sursis	31,80 €	31,80 €
Un match ferme suite à avertissements	63,40 €	63,40 €
Un match ferme	63,40 €	63,40 €
Match automatique suffisant	63,40 €	63,40 €
Deux matchs fermes	72,00 €	72,00 €
Deux matchs fermes dont automatique	74,00 €	74,00 €
Trois matchs fermes	77,20 €	77,20 €
Trois matchs fermes dont automatique	79,30 €	79,30 €
Quatre matchs fermes	81,30 €	81,30 €
Quatre matchs fermes dont automatique	83,60 €	83,60 €
Cinq matchs fermes	84,60 €	84,60 €

TARIFS - DISTRICT DROME-ARDECHE DE FOOTBALL	SAISON 2025/2026	PROPOSITION SAISON 2026/2027
Cinq matchs fermes dont automatique	86,80 €	86,80 €
Six matchs fermes	105,70 €	105,70 €
Six matchs fermes dont automatique	105,70 €	105,70 €
Sept matchs fermes	116,30 €	116,30 €
Huit matchs fermes	126,60 €	126,60 €
Neuf matchs fermes	137,40 €	137,40 €
Dix matchs fermes	147,90 €	147,90 €
Douze matchs fermes	158,50 €	158,50 €
AMENDES FINANCIERES POUR SANCTIONS INDIVIDUELLES EN TEMPS		
Un mois ferme	79,30 €	79,30 €
Deux mois fermes	116,30 €	116,30 €
Trois mois fermes	158,50 €	158,50 €
Quatre mois fermes	184,80 €	184,80 €
Cinq mois fermes	211,20 €	211,20 €
Six mois fermes	237,60 €	237,60 €
Sept mois fermes	264,00 €	264,00 €
Huit mois fermes	290,20 €	290,20 €
Neuf mois fermes	290,20 €	290,20 €
Dix mois fermes	343,20 €	343,20 €
Onze mois fermes	369,60 €	369,60 €
Un an ferme	422,20 €	422,20 €
Deux ans et plus	633,20 €	633,20 €
AMENDES INFLIGEES AUX CLUBS, AUX EQUIPES, AUX DIRIGEANTS ET EDUCATEURS		
Abandon de terrain	126,60 €	126,60 €
Non accompagnement des arbitres	21,20 €	21,20 €
Bousculades à officiels	316,60 €	316,60 €
Crachats sur officiels	422,20 €	422,20 €
Coups à officiel	527,70 €	527,70 €
Arrêt du match pour bagarre générale (à chaque club)	232,40 €	232,40 €
Joueurs exclus refusant de quitter le terrain	211,30 €	211,30 €
Equipe à l'origine de l'arrêt du match	169,00 €	169,00 €
Participation à un match de joueurs suspendus	211,30 €	211,30 €
Participation à un match de joueurs non licenciés	348,30 €	348,30 €
Participation à un match de joueurs sous fausse identité	348,30 €	348,30 €
Participation à un match sous fausse identité de joueurs suspendus	633,80 €	633,80 €
Fraude caractérisée, faux, usage de faux, falsification de documents	348,30 €	348,30 €
Participation de joueurs dans une catégorie inférieure à la sienne	348,30 €	348,30 €
Suspension avec sursis de terrain	74,00 €	74,00 €
Suspension ferme de terrain	105,80 €	105,80 €
Mauvaise police des terrains	80,00 €	80,00 €
Manquement à l'interdiction d'introduire ou d'utiliser des engins pyrotechniques	100,00 €	100,00 €
Mauvaise police des terrains avec utilisation d'engins pyrotechniques	200,00 €	200,00 €
Non envoi de rapport demandé par la commission	53,10 €	53,10 €

FRAIS ARBITRAGE

MATCHES SENIORS (championnat et coupe)

CATEGORIE	MONTANT EN EUROS
D1	35
D2	32
D3	29
D4	26
D5 / Vétérans	24
Assistant	26
Coupe Xavier Bouvier	35
Coupe René Giraud	26
Coupe René Giraud (finale)	30
Féminines à 11	26
Féminines à 11 (finale)	30
Féminines à 8	15
Match supplémentaire	En fonction du niveau de compétition

MATCHES JEUNES (championnat et coupe)

CATEGORIE	MONTANT EN EUROS
U20	31
U18 Féminines à 11	26
U15 & U18 Féminines à 8	15
U17 (D1 et D2 + finale coupe)	30
U17 (autres divisions + coupe)	26
U15 D1 et D2	24
U15 Brassage / D3-D4-D5	20
Coupe U 15 Jean Pierre Quintin	24
Coupe U 15 Gilbert Pestre	20
U13 à 8 (Plateaux...)	60 (frais de déplacement compris)
U13 match	18
Arbitre assistant en U15 et U13 finale	16
Arbitre assistant en U17 et U20	20
Match Supplémentaire	En fonction du niveau de compétition

IX. LISTE DES RÉCOMPENSÉS

A. REMISE DES CHALLENGES DU FAIR-PLAY

CATÉGORIES	ÉQUIPES	CLASSEMENT
Seniors D1	FC RHONE VALLÉE	1
	US ST JUST ST MARCEL	2
Seniors D2	FC CHATELET	1
	RHÔNE CRUSSOL	2
Seniors D3	PIERRELATTE	1
	FOOT MT PILAT	2
Seniors D4	O. CENTRE ARDÈCHE	1
	ST AGRÈVE	2
U20	ST JEAN DE MUZOLS	1
	US MONTELIMAR	1
U17	O. CENTRE ARDÈCHE	1
	RHÔNE CRUSSOL	2

B. REMISE DES RÉCOMPENSES DU DISPOSITIF FEMME FOOT

11 femmes seront récompensées par le District Drôme-Ardèche de Football pour leur engagement au service du football.

C. REMISE DES MÉDAILLES DE LIGUE ET DISTRICT

- Pierre FAURIE
- Philippe PEALAT
- Nathalie PELIN
- Guy RENAUDIN

D. REMISE DES RÉCOMPENSES AUX ARBITRES

8 arbitres seront récompensés par la Fédération Française de Football et le District Drôme-Ardèche de Football pour leur longévité et leur engagement au service de l'arbitrage.

E. REMISE DES RÉCOMPENSES LIÉES AUX DISPOSITIFS FFF À L'ISSUE DE LA SAISON 2025/2026**AU NIVEAU DISTRICT****TOUTES FOOT**

- ST JEAN DE MUZOLS FC
- LA VEORE MONTISON
- RHONE CRUSSOL FOOT 07

PROGRAMME ÉDUCATIF FÉDÉRAL*Podium de la meilleure action*

- 1^{er} : VALENCE O. pour l'action « Inclusion par le sport ».
- 2^{ème} : FC HAUTERIVES US GRAND SERRE pour l'action « L'inclusion par le foot ».
- 3^{ème} : LA VEORE MONTISON pour l'action « Gestion des émotions ».

Podium général

- 1^{er} : VALLON PONT D'ARC FC
- 2^{ème} : ST JEAN DE MUZOLS FC
- 3^{ème} : ACE FC

AU NIVEAU LIGUE**TOUTES FOOT**

- ST JEAN DE MUZOLS FC
- RHONE CRUSSOL FOOT 07

AU NIVEAU NATIONAL**TROPHÉES PHILIPPE SEGUIN DE LA FONDATION DU FOOTBALL**

- 1^{er} : VALLON PONT D'ARC FC

Le club a été élu Grand Prix de leur catégorie « Education et citoyenneté » lors de la remise des récompenses à la FFF le 27 Mai 2026.

TÉLÉTHON FOOT

- FC PLATEAU ARDECHOIS